

Rapport de Solvabilité et la situation financière 2017

Génération Vie

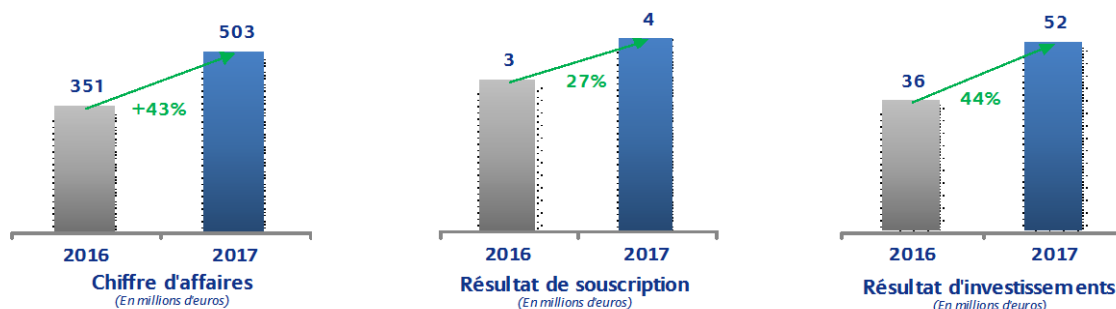


Sommaire

Synthèse	5
A. Activité et résultats	7
A.1. Activité	7
A.2. Activité de souscription.....	8
A.3. Résultat des investissements.....	8
A.4. Résultat des autres activités	9
A.5. Autres informations	10
B. Système de gouvernance	11
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	11
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	16
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	17
B.4. Système de contrôle interne.....	21
B.5. Fonction d'audit interne.....	23
B.6. Fonction actuarielle.....	24
B.7. Sous-traitance	24
C. Profil de risque	27
C.1. Risque de souscription vie et risque business.....	28
C.2. Risque de marché.....	29
C.3. Risque de crédit.....	32
C.4. Risque de liquidité	34
C.5. Risque opérationnel.....	35
C.6. Autres risques importants	37
D. Valorisation à des fins de solvabilité	39
D.1. Actifs	40
D.2. Provisions techniques	44
D.3. Autres passifs	46
D.3. Méthodes de valorisation alternatives.....	48
D.4. Autres informations	48
E. Gestion de capital	49
E.1. Fonds propres.....	49
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	53
E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	54
E.4. Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé	55
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	58
E.6. Autres informations.....	59
Annexes QRT	61
Index	72
Figures & Tableaux.....	73

Synthèse

Activité et résultat



Notre Ambition

Enrichir notre gamme de produits d'assurance vie pour satisfaire les besoins évolutifs de nos clients

Génération Vie est une filiale d'Allianz France spécialisée dans les produits d'assurance vie haut de gamme.

La hausse du chiffre d'affaire de Génération Vie entre 2016 et 2017 reflète les conditions de marché favorable sur l'épargne individuelle et l'Unité de Compte (UC).

Le résultat d'investissement traduit essentiellement l'augmentation des revenus issus des UC.

Système de gouvernance

Génération Vie s'appuie sur le système de gouvernance robuste d'Allianz France dont elle fait partie. Elle bénéficie ainsi d'une organisation efficiente et d'une expertise en matière de gestion des risques inhérents à son activité d'assurance vie.

Les membres de son Conseil d'Administration et de sa Direction Générale répondent aux exigences réglementaires de compétence, d'expertise et d'honorabilité. Cela leur permet de définir et mettre

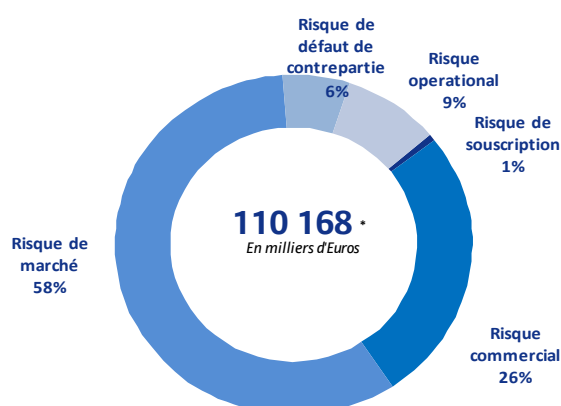
en œuvre une stratégie de développement en adéquation avec ses activités et ses risques.

Cette section décrit la manière dont les fonctions clés (Actuariat, Gestion des risques, Conformité et Audit) sont portées et organisées au sein d'Allianz France, le dispositif mis en œuvre pour assurer leur indépendance et la culture robuste et efficiente des risques diffusée au sein de l'organisation.

Modèle interne d'Allianz

Génération Vie évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et son risque opérationnel conformément au modèle interne d'Allianz ; celui-ci lui permettant de capturer et de modéliser correctement l'ensemble de ses risques.

Profil de risque



* Répartition du Risk Capital avant diversification impôt et autres ajustements par catégorie de risque (en %) au 31 décembre 2017

Le profil de risque de Génération Vie s'intègre dans un dispositif cohérent de maîtrise de l'appétence, les limites et le contrôle de ses risques en adéquation avec son activité et sa stratégie de développement.

Le principal risque auquel est exposée Génération Vie est le risque de marché, directement lié à son activité d'assurance vie en épargne individuelle.

Valorisation à fin de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs qui composent le bilan Solvabilité II ont été valorisées conformément aux exigences réglementaires, c'est-à-dire, principalement à leur valeur de marché.

Comparés au bilan en normes françaises, les écarts de valorisation les plus importants concernent :

- les placements, enregistrés en valeur de marché au bilan Solvabilité II et à leur coût historique dans les comptes sociaux ;
- les provisions techniques, enregistrées à leur valeur économique prospective au bilan Solvabilité II contre une vision prudente et rétrospective dans les comptes sociaux.

Gestion du capital

La politique de gestion du capital de Génération Vie s'inscrit dans celle définie par le Groupe Allianz ; Elle permet d'assurer sa solidité financière, base essentielle de la viabilité de son activité sur le long terme, en assurant notamment la disponibilité d'éléments de fonds propres suffisants et de qualité, éligibles à l'absorption des pertes en cas de survenance d'un événement exceptionnel.

Au 31 décembre 2017, Génération Vie affiche des fonds propres de qualité, exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non-restreints.

213%

Ratio de Solvabilité II en 2017

Au cours de l'exercice 2017, Génération Vie a respecté en permanence les exigences réglementaires en matière de couverture de son besoin global de solvabilité et choisi un profil de risque en adéquation avec les hypothèses sous-jacentes du modèle interne d'Allianz ; ceci lui a permis de poursuivre son activité dans le respect de la confiance accordée par ses clients.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Renseignements généraux

Génération Vie est une société anonyme de droit français régie par le code des assurances.

Elle est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située au 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 9.

L'auditeur externe de Génération Vie est le Commissaire aux comptes KPMG SA situé au 2 Avenue Gambetta – Tour EQHO 92066 Paris La Défense Cedex, dont le premier mandat a commencé à courir le 16 juin 2014. Le mandat en cours a une durée de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

Le Commissaire aux comptes suppléant était KPMG AUDIT FS 2 situé au 2 Avenue Gambetta – Tour EQHO92066 Paris La Défense Cedex. Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin 2017 a décidé, en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler ce mandat.

Au 31 décembre 2017, le capital de Génération Vie est entièrement libéré. Il s'élève à 42 497 671.12 euros et se compose de 3 445 576 actions. La répartition du capital et des droits de vote est décrite dans le tableau suivant:

	2017			2016		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<i>Actionnaires</i>						
Allianz France 1 cours Michelet – CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex	822 423	23,87%	23,87%	822 423	23,87%	23,87%
ODDO & Cie 12 Boulevard de la Madeleine, 75009 Paris.	1 636 645	47,50%	47,50%	1 636 645	47,50%	47,50%
Allianz Vie 1 cours Michelet – CS 30050 92076 Paris La Défense Cedex	986 504	28,63%	28,63%	986 504	28,63%	28,63%
Allianz Iard 1 cours Michelet – CS 30050 92076 Paris La Défense Cedex	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%
Personnes physiques	3	0,00%	0,00%	3	0,00%	0,00%
Total	3 445 576	100,00%	100,00%	3 445 576	100,00%	100,00%

Tableau 1 - Répartition du capital

Génération Vie est une entité détenue de façon ultime par le Groupe Allianz, dont la maison mère Allianz S.E est une société européenne de droit allemand et dont le siège social est situé à Königinstrasse 28, D-80802 Munich en Allemagne. La maison mère est placée sous le contrôle de la BaFin. Génération Vie y est consolidée par intégration globale.

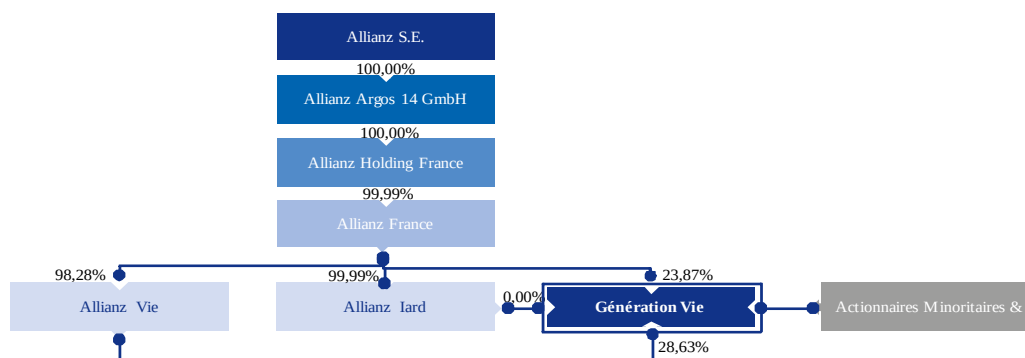


Figure 1 - Structure de l'actionariat au 31 décembre 2017

A titre principal, Génération Vie exerce les opérations d'assurance vie dans les branches suivantes (i) Vie-Décès, (ii) Assurances liées à des fonds d'investissements et (iii) Capitalisation. Elle exerce son activité en France et dans la Principauté de Monaco.

Génération Vie n'a pas de filiale ni de participation et ne contrôle pas de société.

A.2. Activité de souscription

A.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires brut de réassurance de Génération Vie s'établit à 502 868 milliers d'euros au 31 décembre 2017, entièrement réalisé sur l'Epargne Retraite Individuelle.

<i>En milliers d'Euros</i>	2017	2016	Variation
Assurance avec Participation aux bénéfices et en Unités de Compte	502 868	351 450	151 418
Chiffre d'affaires*	502 868	351 450	151 418

*Données en normes françaises

Tableau 2 - Chiffre d'affaires brut de réassurance en normes françaises

Le chiffre d'affaires est en hausse de +43% par rapport à l'année passée, qui avait été particulièrement basse. En 2017, la hausse est liée au marché favorable et à la bonne performance des conseillers de gestion patrimoniaux de la banque privée Oddo. Le taux d'unités de compte dans cette production s'élève à 78%, en cohérence avec la politique de développement de la société.

A.2.2. Résultat de souscription

<i>En milliers d'Euros</i>	2017	2016	Variation
Assurance avec Participation aux bénéfices	3 136	4 808	-
Assurance en unités de compte	2 341	1 018	-
Autres*	1 440	620	-
Résultat de souscription	4 036	3 170	866

Données en normes françaises

*Correspond autres frais.

Tableau 3 - Résultat de souscription en normes françaises

Le résultat de souscription de Génération Vie s'établit à 4 036 milliers d'euros en hausse de 867 milliers d'euros entre décembre 2016 et décembre 2017. Cette hausse est la conséquence d'un effet volume positif tant en chiffre d'affaires qu'en encours.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Répartition du portefeuille des placements financiers

Génération Vie investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme, principalement des produits de taux (obligations d'Etats et du secteur privé). La répartition des investissements en 2017 et 2016 est représentée ci-dessous :

A - Activité et résultats

Résultat des autres activités

En milliers d'Euros	2017		2016		Variation	
	Juste valeur	% Valeur au bilan	Juste valeur	% Valeur au bilan	Juste valeur	% Valeur au bilan
Obligations	740 421	73%	771 397	75%	30 976	-4%
Obligations d'Etat	300 849		287 576		13 273	
Obligations secteur privé	439 572		483 821		44 248	
Autres	-		-		-	
Actions	32 957	3%	31 467	3%	1 490	5%
Autres Placements*	121 175	12%	104 043	10%	17 133	-
Prêts et prêts hypothécaires	64 871	6%	77 935	8%	13 064	-17%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	54 742	5%	47 080	5%	7 662	16%
Total	1 014 167	100%	1 031 922	100%	17 755	

*Comprend essentiellement aux participations à hauteur de 2% en 2016 ainsi qu'aux fonds d'investissement et aux dérivés nets.

Tableau 4 - Répartition du portefeuille d'investissements en juste valeur Solvabilité II

La valeur du portefeuille d'investissements est restée stable en 2017 comparativement à 2016. Cette évolution est liée à la stabilité de la valeur des actifs obligataires qui ont bénéficié de l'environnement de taux bas.

A.3.2. Le résultat d'investissement

L'évolution du résultat d'investissement et de ses composantes est principalement liée aux mouvements induits par la répartition des investissements et l'impact de l'évolution des marchés financiers.

En milliers d'Euros	Instruments de taux			Actions et participations			Autres			Total		
	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation	2017	2016	Variation
Revenus courants	22 857	24 272	- 1 415	1 717	1 957	- 240	32 741	13 367	19 374	57 314	39 595	17 719
Plus ou moins values réalisées	57	315	258	1 061	1 377	316	-	-	-	1 004	1 062	58
Dotation/Reprise de provision pour dépréciation durable	58	1	59	498	544	46	-	-	-	557	544	13
Effets de change, option de mise en valeur, produits de couverture										1 012	1 045	2057
Frais des placements										5 500	5 913	414
Résultats des investissements	22 858	23 956	- 1 098	3 276	3 878	602	32 741	13 367	19 374	52 363	36 332	16 031

Tableau 5 - Résultat d'investissement en normes françaises

Le résultat d'investissement s'élève à 52 363 milliers d'euros en 2017 contre 36 332 milliers d'euros en 2016, soit une augmentation de 44%. Cette augmentation est essentiellement due à une hausse des revenus issus des unités de comptes. Les revenus issus des portefeuilles € sont en très légères baisses (2 531 milliers d'euros).

A.3.3. Les dépenses

En 2017, les dépenses relatives aux frais de placement s'élèvent à 5 500 milliers d'euros contre 5 913 milliers d'euros en 2016.

A.3.4. Les pertes et profits comptabilisés directement en fonds propres

Dans les états financiers en Solvabilité I, aucun élément n'est comptabilisé directement en fonds propres sans impacter le résultat.

A.3.5. Informations relatives aux investissements de titrisation

Au 31 décembre 2017, les placements de Génération Vie n'incluent pas d'investissement de titrisation.

A.4. Résultat des autres activités

Génération Vie n'exerce pas d'activité, autre que la souscription de contrats d'assurance vie et la gestion de ses placements.

A.3. Autres informations

Toutes les informations importantes concernant l'activité de Génération Vie ont été reportées plus haut.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalités générales de gouvernance

Génération Vie accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une gouvernance robuste et efficiente pour maîtriser ses risques dans les activités où elle opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture de risques et la promotion de la performance et de l'innovation. Génération Vie est dotée d'une Direction Générale et d'un Conseil d'Administration. Pour les fonctions opérationnelles, Génération Vie s'appuie sur différents comités d'Allianz France dont elle fait partie, assurant ainsi le bon fonctionnement de son organisation.

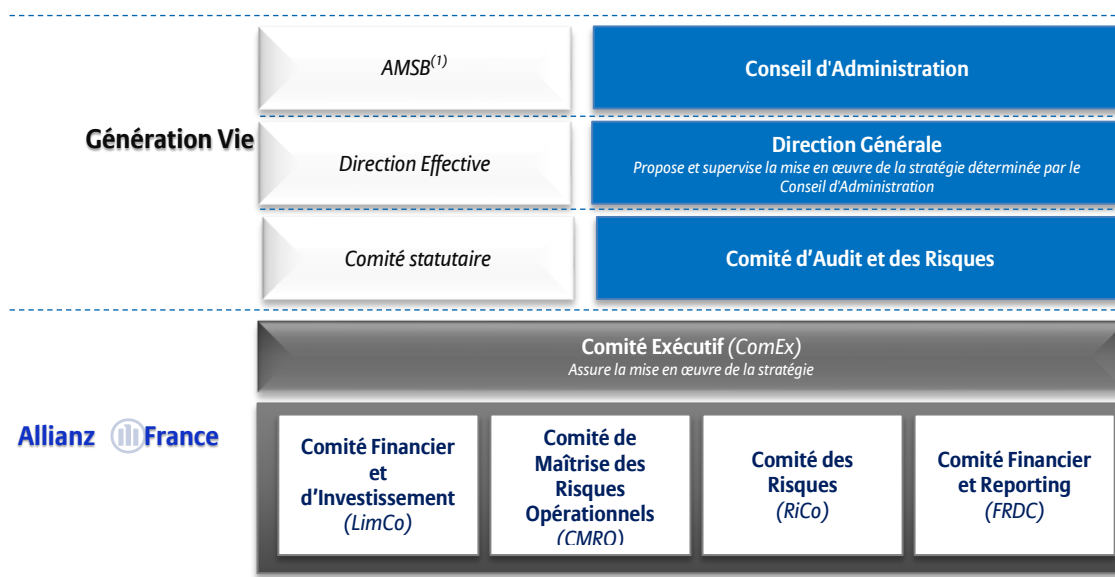


Figure 2 - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités

a) Le Conseil d'Administration

La présidence du Conseil d'Administration est assurée par M. Fabien Wathlé. Le Conseil d'Administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires. Il détermine les orientations stratégiques de l'activité de Génération Vie et veille à leur mise en œuvre. Les principales missions du conseil sont :

- Approuver les orientations stratégiques et les budgets y afférant ;
- Assurer la bonne gestion des risques et surveiller l'intégrité financière de l'entreprise ;
- Assurer l'élection de ses membres et du Président-Directeur Général ;
- Faire un rapport aux actionnaires sur l'entreprise et ses performances.

Les principes régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration sont formalisés dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui décrit notamment ses pouvoirs ainsi que ses missions et obligations. Il se réunit aussi souvent que nécessaire. Les membres du Conseil d'Administration sont en principe nommés pour une durée de trois ans. Le Conseil d'Administration de Génération Vie est composé de onze administrateurs :

Nom et Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration
M. Fabien Wathlé Nationalité française	Président du Conseil d'Administration
M. Etienne Pelcé Nationalité française	Administrateur

¹ AMSB : Administrative Management or Supervisory Board

Nom et Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration
M. Philippe Oddo Nationalité française	Administrateur et Vice-Président
Allianz Vie, représentée par M. Patrick Grosjean Nationalité française	Administrateur
M. Bertrand Sance Nationalité française	Administrateur
M. François Levé Nationalité française	Administrateur
M. Sylvain Coriat Nationalité française	Administrateur
M. Peter Etzenbach Nationalité française	Administrateur
M. Christophe Tadié Nationalité française	Administrateur
M. Grégoire Charbit Nationalité française	Administrateur
Mme Tatiana Zeller Nationalité française	Administratrice

Tableau 6 - La composition du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions des articles L.823-19 et L.823-20 du Code de commerce et de l'article L.511-46 du Code monétaire et financier, le Conseil d'Administration d'Allianz France du 16 septembre 2009 a instauré un Comité d'Audit et des Risques. En application de l'article L322-3 du Code des assurances, ce comité d'audit et des risques inclut également dans son périmètre de compétences les sociétés d'assurance d'Allianz France dont fait partie Génération Vie. Elle est, par conséquent, dispensée de mettre en place un tel comité.

Le Comité d'Audit et des Risques

Au 31 décembre 2017, le Comité d'Audit et des Risques d'Allianz France, qui englobe dans sa revue Génération Vie se, compose de trois membres dont un administrateur indépendant :

Nom	Fonction
Mme Marita Kraemer	Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Risques
M. Jean-Jacques Cette	Administrateur représentant les salariés
Mme Sirma Gotovats	Administratrice

Tableau 7 - La composition du Comité d'Audit et des Risques

M. Joachim Faber a démissionné de son mandat de membre du Comité d'Audit et des Risques à l'issue de la séance du 13 mars 2017.

Assistent notamment aux sessions de travail de ce Comité, le Directeur Financier, le Directeur Comptable, le Directeur de l'Unité Service Client, le Directeur de l'Audit interne, le Secrétaire Général, le Directeur de la Conformité et le Directeur des risques. Le Comité d'Audit et des Risques est notamment en charge :

- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, dans le respect de l'indépendance de la fonction d'audit interne ;

B - Système de gouvernance

Informations générales sur le système de gouvernance

- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques ;
- des engagements hors bilan, en effectuant une revue annuelle de ces derniers et en réalisant semestriellement un point sur la consommation du plafond autorisé pour les sociétés du périmètre de compétence du Comité d'Audit et des Risques et ayant accordé une autorisation annuelle.
- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance qui s'imposent à eux ; d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement adressée au Conseil d'Administration, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 ;
- d'approuver les services fournis par les commissaires aux comptes, autres que la certification des comptes ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il appartient au Comité d'Audit et des Risques d'informer sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée.

Pour réaliser ses missions, le Comité s'appuie sur les travaux réalisés par les différents comités mis en place au sein d'Allianz France en leur demandant régulièrement des informations et en questionnant ces informations si nécessaire.

b) La Direction Générale

Le Directeur Général de Génération Vie représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Ces pouvoirs sont exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil d'Administration et aux assemblées d'actionnaires. Dans la limite de ces pouvoirs, il peut constituer tous mandataires spéciaux avec ou sans faculté de délégation. Il ne peut toutefois, en application de l'article L.225-35 alinéa 4 du Code de commerce, consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil. Le conseil autorise cependant le Directeur Général à donner des cautions, avals et garanties à l'égard des administrations fiscales et douanières, sans limitation de montant, pour une durée d'un an.

La Direction effective de Génération Vie est assurée par le Directeur général M. Etienne Pelcé et le Président du Conseil d'Administration M. Fabien Wathlé.

c) Le Comité Exécutif

Le Comité exécutif émet des recommandations sur la mise en œuvre de la stratégie de Génération Vie. Les membres du Comité Exécutif se réunissent chaque trimestre pour procéder à une revue de la progression de la mise en œuvre de la stratégie. Ces réunions sont présidées par le Président-Directeur général d'Allianz France M. Jacques Richier. La composition du comité exécutif au 31 décembre 2017 est :

Nom	Fonction principale
M. Jacques Richier	Président - Directeur général d'Allianz France
M. Peter Etzenbach	Directeur Unité Finance
M. Fabien Wathlé	Directeur Unité Service Client
M. Patrick Grosjean	Directeur Unité Opérations
M. Pascal Thébé	Directeur Unité Technique et Produits
M. Matthias Seewald	Directeur Unité Investissements
Mme Virginie Fauvel	Directrice Unité Digital et Market Management
M. Franck Le Vallois	Directeur Unité Distribution

Tableau 8 - La composition du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif n'a pas un pouvoir décisionnel formel. Il s'agit d'un organe consultatif contribuant à assister la Direction Générale de Génération Vie dans l'élaboration de sa stratégie et de ses projets stratégiques. Par ailleurs, il

contribue à assister à l'étude et à la prise de décisions relatives à des sujets opérationnels clés ou des initiatives stratégiques.

d) Les comités du Comité Exécutif

La gouvernance de Génération Vie s'articule par ailleurs autour de comités :

Un Comité ORSA dédié à Génération Vie se tient deux fois par an. Le Comité est présidé par le directeur des risques d'Allianz France. Il est composé de quatre membres ayant un rôle clé dans le processus ORSA d'Allianz France, de Génération Vie ou dans la conduite de l'activité de Génération Vie et d'un représentant de Group Risk (Direction exerçant la fonction de gestion des risques du groupe Allianz).

Un Comité de Gouvernance se tient une fois par mois. Il a pour objectif de couvrir les sujets d'administration de Génération Vie, notamment autour des fonctions centrales (Finance, Risque, Contrôle et Conformité, Juridique). Il est composé de cinq membres, deux représentants du groupe Allianz et trois représentants du groupe Oddo.

Un Comité de Direction composé de quatorze membres, cinq représentants du groupe Allianz et neuf du groupe Oddo, se réunit une fois par mois. Il a pour objectif la revue des aspects commerciaux et des projets & process (liés aux produits) de Génération Vie.

Un Comité des Placements se réunit une fois tous les quatre mois. Il a pour objectif la revue de la gestion du portefeuille général et des cantons de Génération Vie. Il est composé de douze membres, sept représentants du groupe Allianz et cinq du groupe Oddo.

Un Comité Opérationnel se réunit deux fois par trimestre. Il a pour objectif le suivi de la gestion des contrats déléguée par Génération Vie à Oddo. Il est composé de douze membres, cinq représentants du groupe Allianz et sept du groupe Oddo.

Un Comité des risques [RiCo ou Risk Committee] se réunit une fois tous les six mois. Il propose la stratégie de gestion des risques et le niveau d'appétence aux risques au Conseil d'Administration, et il en supervise l'exécution. Il est composé de six membres, à parité entre les représentants du groupe Allianz et ceux du groupe Oddo, en présence du Directeur des Risques d'Allianz France.

e) Comité des Fonctions clés

Le Conseil d'Administration d'Allianz France a adopté le 4 décembre 2017, la charte du Comité des Fonctions clés, comité ayant vocation à intervenir pour l'unité opérationnelle Allianz France comportant les entités juridiques Allianz France, Allianz Vie, Allianz IARD, Protexia France, Calypso, La Rurale, Rhéa et Génération Vie.

Ce comité est un organe consultatif contribuant notamment à assister le Conseil d'Administration de la société dans sa revue régulière du système de gouvernance.

Parmi les missions du comité :

- Améliorer et soutenir l'efficacité opérationnelle et organisationnelle des systèmes de gouvernance et de contrôle interne ;
- Examiner au moins une fois par an le système de gouvernance et à cet effet :
 - Evaluer la pertinence (test d'adéquation) ;
 - Evaluer l'efficacité du système de gouvernance ; et
 - Emettre un rapport aux Conseils d'Administration.
- Accompagner les Conseils d'Administration des sociétés du périmètre au regard de leur responsabilité en matière de gouvernance réglementaire et d'impératifs organisationnels et de contrôle ;
- Mettre en place un échange structuré et institutionnalisé sur les thèmes de gouvernance et de contrôles transversaux des activités afin de permettre une approche cohérente (processus, méthodologies, évaluations, matérialité, etc.) ;
- Echanger sur les points d'attention identifiés par chacun des titulaires de Fonctions Clés, et renforcer les interactions et la collaboration entre eux en matière de gouvernance et de contrôle, ce qui inclut la mise en place d'un examen coordonné du système de gouvernance ;
- Améliorer et promouvoir la culture de gouvernance Solvabilité II et la culture des risques au sein des sociétés du périmètre.

B - Système de gouvernance

Informations générales sur le système de gouvernance

Les membres du Comité se réunissent régulièrement. Ces réunions sont présidées par le responsable de la fonction clé Juridique.

La composition du Comité au 31 décembre 2017 est la suivante :

Nom	Fonction principale
Mme Tatiana Zeller	Fonction clé Juridique - Présidente du comité
M. Jacques Kerforne	Fonction clé Conformité
M. François-Jérôme Prum	Fonction clé Audit Interne
M. Rémi Saucié	Fonction clé Gestion des Risques
M. Blaise Bourgeois	Fonction clé Actuarielle
M. Jacques Auzuret	Invité permanent - en charge du contrôle permanent -
Mme Nariné Robin	Fonction Clé Comptabilité et Reporting

Tableau 9 - La composition du Comité des Fonctions Clés

f) Les fonctions clés

Les responsables de fonctions clés de la société Génération Vie ont été désignés au sein du groupe Allianz France au sens de l'article L.356-1 du code des assurances. L'exécution des missions relevant des fonctions clés est réalisée au sein du même groupe dans le cadre de la Convention de Groupement de Moyens dont l'objet est la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services et à la réalisation de missions.

Par ailleurs, Allianz France dont fait partie Génération Vie a mis en place un système de gouvernance assurant une gestion saine et prudente de son activité conformément à la réglementation Solvabilité II. Ce système de gouvernance repose sur une séparation distincte des responsabilités. Il est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations de Génération Vie. Conformément à la réglementation Solvabilité II, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ont la qualité de dirigeants effectifs. Les quatre fonctions clés sont :

- La fonction de gestion des risques : qui est notamment en charge du modèle interne, de sa mise en œuvre, des Use-tests ainsi que du suivi documentaire, du partage de la documentation avec le Groupe Allianz et de toute modification qui lui est apportée ainsi que de l'analyse de la performance de ce modèle. La fonction de gestion des risques remplit un rôle de soutien et de supervision dans le cadre du système de contrôle interne de Génération Vie ;
- La fonction de vérification de la conformité : qui est notamment en charge de fournir des conseils aux dirigeants sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance et de réassurance et à leur exercice ;
- La fonction audit interne : qui est notamment en charge de donner une assurance sur le degré de maîtrise des opérations ainsi que d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ; et
- La fonction actuarielle : qui est notamment en charge de la coordination du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles.

Chacune des personnes amenées à exercer ces fonctions clés, de la même façon que les dirigeants effectifs et les membres du Conseil d'Administration, se conforme à une revue de leur honorabilité et de leur compétence sur la base d'une procédure interne. Leur désignation fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les responsables de fonctions clés disposent d'un accès direct au Conseil d'Administration de Génération Vie, qui les entend au moins une fois par an, et chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

g) Changements importants intervenus au cours de 2017

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil d'Administration de Génération Vie a pris acte de la démission de M. Blaise Bourgeois de la fonction clé gestion des risques et de sa désignation en tant que responsable de la fonction clé actuariat en remplacement de M. Christian Kortebein à compter du 18 septembre 2017.

Ce même Conseil a pris acte de la désignation, à titre temporaire, de M. Badis Zehgmar en tant que responsable de la fonction clé gestion des risques à compter du 18 septembre 2017.

M. Rémi Saucé a été nommé responsable de la fonction clé gestion des risques à effet du 1er décembre 2017 en remplacement de M. Badis Zehgmar. Génération Vie

B.1.2. Pratiques et Politique de rémunération

Génération Vie n'emploie aucun salarié ; elle n'a donc pas eu à décliner la politique de rémunération globale définie et mise en œuvre au sein d'Allianz France.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1. Les exigences d'aptitudes de connaissance et d'expertise appliquées

Allianz France dont fait partie Génération Vie assure la garantie de la compétence et l'honorabilité des *Seniors managers*¹ et des membres des fonctions clés². Des procédures d'évaluation de leur Compétence et Honorabilité sont mises en place, conformément aux normes internes, aussi bien ponctuellement pour les personnes postulant à ces postes que de manière continue pour les personnes occupant ces fonctions. L'honorabilité et la compétence des postulants sont appréciées selon les qualifications, compétences, connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir les exigences de chaque fonction :

- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif : doivent collectivement disposer de connaissances et compétences dans divers domaines tant dans la vision stratégique et commerciale, l'analyse financière et actuarielle, que dans l'environnement concurrentiel et réglementaire où évolue Génération Vie. Ces connaissances et compétences sont appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au Conseil d'Administration. Une parfaite diversité des qualifications, connaissances et expériences doit être assurée au sein du Conseil d'Administration et la compétence collective doit être maintenue en permanence, y compris lorsque la composition du Conseil d'Administration connaît des changements.
- Les autres seniors managers (DG et DGD) : doivent disposer des qualifications, de l'expérience et des connaissances décrites pour le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, dans la mesure où elles s'appliquent à la responsabilité qui leur incombe dans leurs fonctions, au regard du degré d'autonomie qui leur est accordé ;
- Les membres des fonctions clés : doivent disposer de la compétence requise pour leur permettre de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées dans le cadre de la politique propre à chaque fonction clé et du droit applicable.

Pour le responsable de la fonction clé « actuariat », une connaissance et une pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières appliquées à la mesure des risques inhérents à l'organisme sont requises.

Pour le responsable de la fonction clé « audit interne », des compétences en méthodologie d'audit interne, des connaissances générales sur les activités importantes pour l'organisme donnant au responsable la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts, sont attendues.

Le responsable de la fonction clé « gestion des risques » doit disposer d'une vision globale des risques de l'organisme, qu'ils soient directement liés aux activités d'assurance ou de réassurance, financiers ou opérationnels, ainsi que de leurs interactions et de l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Il veille à assurer une vision prospective de ces questions.

Enfin pour le responsable de la fonction clé « vérification de la conformité », une connaissance suffisante de la réglementation et de l'activité de l'organisme pour être à même d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité est requise.

¹ Les Senior managers sont définis comme les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, à savoir : (i) Les membres du conseil d'administration ou de l'organe exécutif correspondant : le comité exécutif (ComEx), défini comme l'organe collectif, chargé de diriger/piloter l'activité des sociétés et de gérer l'entreprise au quotidien ; et (ii) Les directeurs généraux (DG), et les directeurs généraux délégués (DGD).

² Membres des fonctions clés : il s'agit du titulaire de fonction clé et, parmi les n-1 du titulaire de ladite fonction clé, des salariés disposant personnellement d'un pouvoir effectif de décision et d'un niveau réel de responsabilité significatif ainsi que, sur décision des titulaires des fonctions clés, les éventuels experts ayant des pouvoirs de décision indépendants.

B - Système de gouvernance

Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.2.2. Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité

Allianz France, dont fait partie Génération Vie, a mis en place des procédures lors du recrutement et des contrôles réguliers et ad hoc ainsi qu'une formation appropriée afin de garantir la compétence et l'honorabilité. L'évaluation d'aptitude a lieu en principe :

- **Lors du recrutement** : avant la prise de fonction à travers :
 - L'établissement d'une fiche détaillée du poste qui indique clairement les exigences en matière de compétences ;
 - L'examen du Curriculum vitae ;
 - Plusieurs entretiens dont l'un avec un professionnel des ressources humaines ;
 - Un contrôle possible des antécédents des candidats, comprenant éventuellement la vérification des références, une recherche sur les médias publics, la bonne réputation du candidat, l'absence de faillite préalable (un extrait de son casier judiciaire etc.) et la vérification de ses qualifications ;
- **Lors des contrôles réguliers** : pendant l'exercice de la fonction à travers une évaluation régulière de la concordance entre les compétences et honorabilité de chaque personne et les exigences de la fonction. Cela peut passer par les entretiens annuels d'évaluation ou les comités de carrières – CDC- pour les seniors managers et les titulaires de fonctions clés ; et
- **Lors des contrôles ad hoc** : dans certaines situations extraordinaires, pouvant soulever des interrogations sur la compétence ou l'honorabilité d'une personne.

Sur la base des informations recueillies lors du recrutement, de contrôles réguliers ou ad hoc ou d'une vérification préalable réalisée en cas d'externalisation, chaque cas doit être évalué individuellement, en tenant compte des aspects concernant la compétence et l'honorabilité. En cas de manquement à certaines connaissances, compétences ou qualifications, une formation est mise à disposition afin de permettre de satisfaire aux exigences de compétences propres à chaque poste. Une formation professionnelle appropriée est en permanence mise à la disposition (en interne ou dispensée par des prestataires externes) des seniors managers et des membres des fonctions clés, afin de leur permettre de toujours satisfaire aux exigences de compétence propres à leur poste.

A travers sa politique de compétence et d'honorabilité, Allianz France dont Génération Vie fait partie a défini les principes, les critères et les processus qui garantissent l'adéquation et la régularité des *seniors managers* et des Fonctions clés.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques (ou *Risk Management*) est une composante essentielle du processus opérationnel de l'activité de Génération Vie dont les principaux objectifs consistent à :

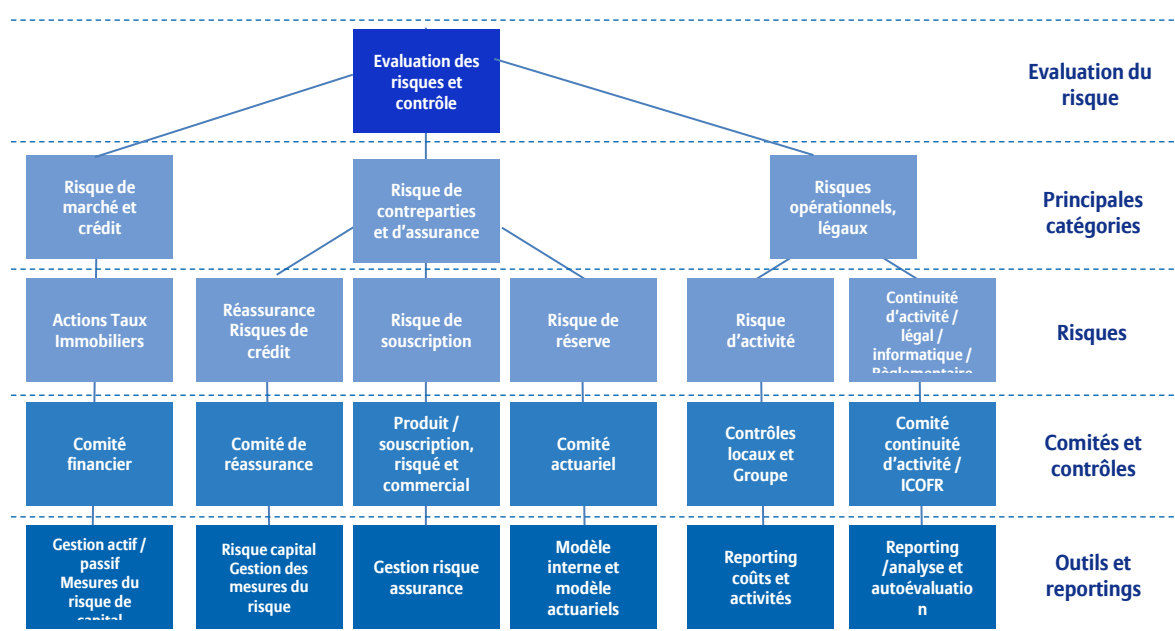
- Véhiculer une culture robuste et efficiente pour maîtriser les risques à travers des principes clairs de gouvernance des risques ;
- Mettre en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques à travers la détermination et la formalisation de l'appétence au risque et des limites de tolérance générale au risque ; et
- Contribuer au développement de l'activité de Génération Vie à travers la détermination et la formalisation de l'appétence pour le risque.

Ces objectifs se traduisent notamment dans la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Entreprise Risk Management*) qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Celui-ci permet d'intégrer pleinement leur prévention et leur contrôle dans les processus opérationnels et est basé sur les quatre éléments suivants :

- **Identification des risques** : un solide cadre d'identification et de cartographie des risques constitue le socle d'une prise de décisions adéquates sur des enjeux stratégiques tels que l'approbation de nouveaux produits et le choix d'allocations stratégiques d'actifs. Cela implique l'évaluation des risques, l'intégration de la réglementation et la définition de méthodes d'évaluation ;
- **Suivi des risques, pilotage et reporting** : un cadre complet de suivi et de pilotage des risques qualitatifs et quantitatifs fournit, au conseil d'administration ainsi qu'aux dirigeants effectifs, des indicateurs qui leur permettent d'évaluer le profil de risque global et de déterminer s'il relève les limites déléguées ;

- **Stratégique et appétence pour les risques** : la stratégie de risque définit clairement l'appétence de Génération Vie pour le risque. Elle garantit que les performances sont adaptées au regard des risques encourus et que les pouvoirs délégués sont conformes à la capacité et aux compétences globales de prise en charge. Le profil risque-rendement est amélioré par l'intégration des considérations de risque et de besoins en capital dans les processus décisionnels ;
- **Communication et transparence** : Enfin, la transparence et la robustesse des informations sur les risques constituent la base de la communication interne et externe de l'entreprise qui garantit d'une part, la prise en compte durable et diffuse de l'évaluation des risques dans la stratégie d'entreprise et d'autre part, la qualité de l'évaluation par l'autorité de contrôle et la conformité avec ses principes. Une communication claire permet également la sensibilisation des parties prenantes au risque et à la diffusion de la culture du risque au sein de partie Génération Vie.

Les divers risques (cf section *C- Profil de Risque*), identifiés et regroupés par catégories et par fonctions avec les flux de contrôles associés, sont présentés dans le diagramme ci-dessous :



Une telle structure vise à identifier et à surveiller de manière proactive tous types de risque en maintenant la gestion de ces risques au niveau opérationnel. La gestion du risque est ainsi répartie sur l'ensemble des activités pour répondre à la gestion ordinaire, mais aussi intervenir en cas d'événements particuliers avec la meilleure efficacité.

a) Stratégies et objectifs

La stratégie des risques définit l'appétence au risque et pose les bases et les conditions d'un développement durable de l'activité, en mettant en évidence les expositions de risque trop fortes ou à l'inverse, les possibilités de prise de risque supplémentaire. La définition de l'appétence pour le risque constitue ainsi l'un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes.

Génération Vie a fait le choix d'appliquer le modèle interne pour évaluer ses risques quantitatifs car celui-ci lui permet de capter et de modéliser correctement l'ensemble de ses risques financiers et assurantiels.

b) Structure de gouvernance de la gestion des risques

La Direction des Risques est sous la responsabilité du Directeur des risques – CRO (Chief Risk Officer) qui exerce la fonction de gestion des risques et porte la responsabilité ultime de la gestion des risques. Cette direction est rattachée à l'Unité Finance d'Allianz France, dont fait partie Génération Vie, qui est sous la responsabilité du Directeur Financier et du Président Directeur Général d'Allianz France.

B - Système de gouvernance

Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Les grands principes de fonctionnement de la fonction gestion des risques d'Allianz France, dont Génération Vie fait partie, se positionnent en 2ème ligne de défense (cf. chapitre *B.4 - Système de contrôle interne*). La direction des risques est ainsi responsable du contrôle et de la gestion des risques conformément à la politique des risques et de la validation des décisions d'investissement et de souscription prise par les opérationnels agissant en 1ère ligne de défense.

Afin de suivre et de maîtriser les risques, le processus de prise de décision s'appuie sur la structure de gouvernance des risques et s'articule autour :

- du Conseil d'Administration de Génération Vie qui s'assure de la mise en place d'un système de gestion des risques incluant des dispositifs de contrôle permanent et de conformité. Il valide et veille à la mise en œuvre de la politique des risques, de la stratégie des risques, du modèle interne et de ses évolutions le cas échéant. La Direction des Risques apporte au conseil d'administration un éclairage sur la gestion des risques à travers plusieurs outils et/ ou processus dont l'ORSA ;
- des comités opérationnels ou de gouvernance qui agissent par délégation du Conseil d'Administration de Génération Vie, du Comité Exécutif d'Allianz France ou du Comité des Risques Allianz France.

c) Processus de gestion des risques

La Direction des Risques a mis en place plusieurs outils afin d'identifier, mesurer et contrôler les risques auxquels Génération Vie est exposée. La cartographie des risques de Génération Vie présente notamment les risques de marché, crédit, souscription, coût, opérationnel, réputation, liquidité et stratégiques ;

La définition des différents risques évalués dans le *Risk Capital* et les résultats des tests de résistance sont présentés dans la section C- Profil de risque.

Le processus de gestion des risques se partage en plusieurs grands axes qui permettent d'assurer une évaluation continue de l'ORSA. Les résultats issus de ces processus donnent lieu à des reportings internes réguliers et des reportings normés à destination des dirigeants effectifs, du Conseil d'Administration et des autorités de contrôle. L'organisation de ces différents processus est décrite dans la section précédente

- Processus quantitatifs : Ensemble des processus qui permettent :
 - une évaluation régulière dans le cadre des clôtures comptables du bilan économique, des fonds propres économiques, du Risk Capital pour le modèle interne et du SCR pour la formule standard,
 - une évaluation prospective sur l'horizon du plan à trois ans (Planning dialogue) du bilan économique, des fonds propres économiques, du Risk Capital pour le modèle interne et du SCR pour la formule standard,
 - des évaluations ponctuelles relatives à des stress-tests réglementaires ou internes,
 - des évaluations ponctuelles dans le cadre de la revue du modèle interne, soit dans un processus annuel de changement de modèle majeur, soit dans un processus régulier de changement de modèle immatériel ou mineur.
- Processus de pilotage des risques : évaluations régulières et gestion :
 - du système de limites financières et techniques,
 - du profil de risques,
 - des sensibilités aux risques,
 - d'un ratio de solvabilité optimal découlant des sensibilités prospectives.
 - de l'émission ou de suivi des nouveaux produits d'assurance commercialisés.
- Processus de revues qualitatives : Processus managériaux permettant d'évaluer régulièrement gérer :
 - Evaluation et pilotage des risques (Qualitative Risk Assessment),
 - Evaluation, pilotage et suivi des limites sur les risques majeurs (Top Risk Assessment),
 - cartographie et évaluation des risques opérationnels (IRCS).
- Processus de gouvernance : Processus permettant de capter les prérogatives de gouvernance
 - des trois piliers de la Directive Solvabilité II,
 - des risques opérationnels,
 - de la qualité des données Solvabilité II,
 - des externalisations, y compris des délégations d'assurance,

La gestion des risques participent aux grands projets permettant de répondre aux évolutions réglementaires :

- du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- de la Directive Distribution de l'Assurance (DDA).

- des articles de la loi Sapin 2 relatifs à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,
- de la réglementation PRIIPS (Packaged Retail Investment and Insurance Products) relative au renforcement et à l'harmonisation de l'information des produits d'investissement packagés et des produits d'assurance.

La gestion des risques participe à la revue du système de gouvernance d'Allianz France, dont Génération Vie fait partie. Ce processus, piloté par le Comité des fonctions clefs d'Allianz France permet d'assurer au Conseil d'Administration l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance en place, ainsi que la conformité des politiques locales, applicable à Génération Vie, vis à vis des politiques Groupe Allianz.

B.3.2. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité

En complément du système de gestion des risques présenté plus haut, Génération Vie effectue une évaluation des risques et de la solvabilité à travers son processus interne continu ORSA - *Own Risk and Solvency Assessment*. Ce processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité s'intègre opérationnellement dans le système de gestion des risques. Il permet d'illustrer la capacité de Génération Vie à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier son profil de risque, contribuant à contrôler la solidité financière et à gérer la volatilité des résultats grâce à une meilleure appréciation des risques encourus en continu, ainsi qu'à une optimisation des fonds propres alloués aux différentes activités.

a) Description du processus ORSA

L'ORSA assure une vision consolidée et exhaustive des risques présents et à venir en assurant la solvabilité de Génération Vie. Elle définit aussi le besoin en capital sur un horizon de projection de trois ans. Ce processus intègre l'impact des tests de résistance, ainsi que le respect du seuil d'appétence aux risques dans la définition du besoin de capital en tenant compte des dépendances entre les risques.

Le processus ORSA se matérialise par un rapport annuel à destination de l'AMSB et de l'ACPR qui présente les résultats clés issus des scénarios de stress tests reflétant le besoin en capital dans le cadre des orientations stratégiques et de l'appétence aux risques de Génération Vie.

b) L'approche ORSA

La Direction des Risques est en charge d'animer et de coordonner le processus ORSA qui vise à une identification globale et coordonnée des risques auxquels Génération Vie est exposée.

Le processus ORSA déployé chez Génération Vie est basé sur les trois axes majeurs suivants :

- *L'ORSA est une évaluation prospective de la suffisance des fonds propres économiques en couverture de l'exigence de risques.* Cela nécessite de réaliser régulièrement une évaluation exhaustive de tous les risques (quantitatifs et managériaux) inhérents à chaque compagnie afin de déterminer si l'exigence de capital est appropriée pour assurer un niveau suffisant de solvabilité, en permanence sur la durée du plan (à trois ans).
- *L'ORSA soutient les décisions métier.* Pour cela, le processus ORSA s'appuie non seulement sur l'ensemble du système de gestion des risques afin de discuter et valider la suffisance de l'exigence de capital mais veille également à ce que la gestion des risques et des besoins en capitaux fassent partie intégrante du processus de décision de la compagnie.
- *Le Conseil d'Administration est un participant actif de l'ORSA et en est son garant.* Le reporting ORSA régulier permet de soumettre au Conseil d'Administration les résultats ORSA afin qu'ils soient discutés, questionnés puis validés. Le Conseil d'Administration peut alors instruire les mesures de gestion nécessaires pour atténuer les risques qu'il estime au-delà de son appétence, y compris un ajustement de la stratégie.

Le déploiement du cadre et du processus ORSA a constitué un effort continu tout au long de l'année. Il s'est appuyé sur un calendrier partagé avec les fonctions clefs Solvabilité II et avec la Direction Générale. Il est principalement rythmé par (i) les évaluations prospectives intra-trimestrielle de la solvabilité de Génération Vie, (ii) le processus de clôture trimestrielle encadré par un dispositif de contrôles IRCS (Integrated Risk & Control System) et (iii) le processus annuel de planification budgétaire à travers le *Planning Dialogue*.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le dispositif de contrôle interne vise à :

- S'assurer de la continuité de l'activité et de la pérennité de Génération Vie ;
- Garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- Créer un environnement stable de contrôle, assis sur une culture du risque et du contrôle comprise par l'ensemble des membres du personnel ;
- Conduire les activités de contrôle visant à prévenir les dysfonctionnements, s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes exercés sur les risques encourus ; mais aussi de s'assurer que ces processus représentent des contrôles suffisants pour en assurer la maîtrise ;
- Vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

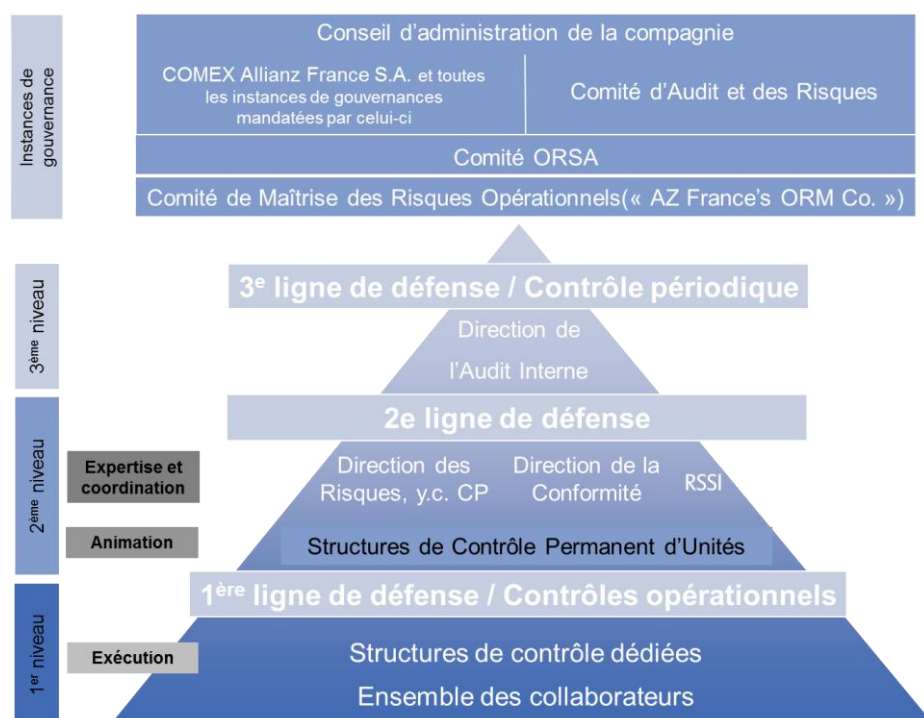


Figure 3 - Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défenses » :

- En « 1^{ère} ligne de défense » le management opérationnel est responsable des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion, ainsi que la mise en place des actions correctives ;
- La « 2^e ligne de défense » assurée par :
 - La fonction de Contrôle Permanent, spécialement chargée de s'assurer que les contrôles de premier niveau existent, qu'ils sont efficaces et bien exécutés. Elle s'assure aussi de structurer et animer le système de contrôle et de maîtrise des risques opérationnels.
 - Les fonctions de Conformité et de Sécurité des Systèmes d'Information ;
- La « 3^e ligne de défense » est assurée par l'audit interne. elle donne une assurance indépendante par rapport aux première et deuxième lignes. Elle évalue l'efficacité du système de contrôle interne, (Internal Control System – ICS), ce qui inclut les activités exercées par les première et deuxième lignes.

Le système de contrôle interne se compose d'un cadre général s'appuyant depuis 2016 sur « un référentiel » central, unique, de risques opérationnels ventilé en 3 grandes catégories de risques :

- Les risques opérationnels propres au reporting financier et à la fiabilité de l'information financière,

- Les risques juridiques et de conformité,
- Les autres risques opérationnels, où il est fait référence aux 7 classes de risques retenues par la réglementation en vigueur.

Ce cadre général est assorti de concepts complémentaires, particulièrement pour les contrôles de gouvernance, appelés « contrôles au niveau de l'entité » dans la terminologie du Groupe Allianz, mais aussi pour une déclinaison adaptée du référentiel sur les périmètres de Sécurité des Systèmes d'Information, de la Souscription, et des Investissements.

Génération Vie fait partie d'Allianz France et, à ce titre, a adhéré à la Convention de Groupement de Moyens qui organise la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services dans le cadre de l'article 261 B du code général des impôts. Dans ce cadre, le responsable de la fonction clé gestion des risques désigné par Génération Vie remplit les mêmes fonctions pour l'ensemble des sociétés d'assurances du groupe Allianz France au sein du groupement de fait.

B.4.2. Fonction de la vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité veille au respect des dispositions législatives, réglementaires, administratives et au respect des principes déontologiques spécifiques aux activités d'assurance exercés par Génération Vie. Elle veille également à la prévention du risque de réputation. Ses champs d'action en termes de risques sont principalement :

- La lutte contre la corruption ;
- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- La protection de la clientèle ;
- Les sanctions financières et embargos internationaux ;
- La conformité des marchés des capitaux ;
- Le respect des dispositions réglementaires de la Directive Solvabilité II ;
- Les autres types de risques, dont la gestion est également attribuée à la fonction conformité : Fraude interne, Protection des données personnelles, Loi « Foreign Account and Tax Compliance Act » - FATCA, ainsi que le Common Reporting Standard - FATCA OCDE.

Les missions principales sont de définir, en conformité avec les attentes du régulateur et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de sécurité financière, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en contrôler l'application. En tant que partie intégrante du dispositif de contrôle interne, ses missions s'articulent autour de :

- **La veille réglementaire** : Veiller au respect des règles professionnelles et assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ; exercer une vigilance générale sur les questions susceptibles de porter atteinte à la réputation de l'entité Génération Vie et du Groupe Allianz ;
- **Les normes et méthodologies** : Sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- **Contrôle et suivis** : Définir et mettre œuvre des moyens de contrôle du risque de non-conformité (outils, procédures, formations, etc.)
- **La relation avec le régulateur** : Coordonner les relations de Génération Vie avec le régulateur français sur les sujets de conformité ;
- **Le Reporting** : Définir et mettre en œuvre un Reporting conformité dans le cadre du contrôle interne ; Construire et mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière : tableaux de bord Conformité, Réunions de coordination, Compliance Officers, Comité d'intégrité, Rencontres thématiques (anti-fraude, protection des données personnelles), etc.

La fonction conformité est une fonction indépendante attachée à la Direction de la Conformité qui identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité dans l'ensemble des Unités et directions d'Allianz France dont fait partie Génération Vie. La fonction conformité a mis en place des relais (un réseau de correspondants conformité) dans les différentes Unités et directions. La Direction de la Conformité est rattachée à la Direction Juridique et Conformité qui dépend du Secrétariat Général d'Allianz France.

La Direction de la Conformité examine les faits marquants et les principales actions de remédiation menées sur les sujets de conformité, transversaux ou au sein des Unités, ainsi que les thèmes de conformité d'actualité. La Direction de la Conformité contribue au programme d'évaluation des risques majeurs - *Top Risk Assessment* (TRA) - et d'auto-

évaluation des risques et des contrôles incombant à la Direction des Risques. Elle identifie et évalue annuellement, selon une approche descendante les principaux scénarios de risques de non-conformité (*Integrated Risk and Control System* – IRCS). Elle évalue selon une approche ascendante les risques et contrôles de Conformité dans le cadre du *Risk and Control Self Assessment* - RCSA. Enfin, la fonction conformité entretient des liens forts avec d'autres fonctions telles que la fonction juridique – sur les problématiques relatives à la veille réglementaire ; la fonction audit interne – sur les sujets de contrôle périodique ; et la fonction Risque dans le cadre de la collecte des événements de perte opérationnelle et des évaluations de risques.

Génération Vie fait partie d'Allianz France et, à ce titre, a adhéré à la Convention de Groupement de Moyens qui organise la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services dans le cadre de l'article 261 B du code général des impôts. Dans ce cadre, le responsable de la fonction clé conformité désigné par Génération Vie remplit les mêmes fonctions pour l'ensemble des sociétés d'assurances du groupe Allianz France au sein du groupement de fait.

B.5. Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne de Génération Vie est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil dont la mission est d'apporter de la valeur et contribuer à l'amélioration opérationnelle de l'organisation. Elle aide Génération Vie à remplir ses objectifs par une approche systématique et rigoureuse, afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité de la gestion du risque et les processus de contrôle et de gouvernance. C'est la raison pour laquelle les missions d'audit interne sont orientées de façon à aider Génération Vie à atténuer ses risques et à renforcer ses processus, ses structures de gouvernance et son organisation. Sur la base de cette définition, l'audit interne de Génération Vie, dans une logique de contrôle périodique, assume le rôle ultime de « dernière ligne de défense » dans le cadre d'un dispositif de contrôle interne à trois niveaux.

Les principes de la Politique d'audit de Génération Vie permettent d'assurer l'indépendance et l'objectivité de la fonction audit interne :

La fonction audit interne dispose d'une position au sein de la structure organisationnelle qui lui garantit l'indépendance nécessaire. Indépendance nécessaire signifie que la fonction audit interne n'est exposée à aucune influence indue, par exemple en matière de rattachement, d'objectifs, de fixation de cibles, de rémunération ou de tout autre moyen. L'audit interne doit éviter les conflits d'intérêt, de fait ou apparents. Les auditeurs internes et la fonction audit interne peuvent exprimer des évaluations et des recommandations, mais ne peuvent pas donner des instructions (sauf dans les cas de suspicion d'activités illégales ou fraudes).

Le titulaire de la fonction audit interne (le Directeur de l'audit interne) rend compte directement au directeur général de l'unité opérationnelle Allianz France et au Comité d'Audit et des risques de l'unité opérationnelle Allianz France. Il a un accès direct et régulier au directeur général de l'unité opérationnelle Allianz France et au président du Comité d'Audit. Il existe également un lien fonctionnel avec le directeur de la fonction Audit du groupe Allianz. La fonction d'audit interne est également soumise à la supervision de Group Audit.

La fonction audit interne a le droit de communiquer avec n'importe quel employé et de pouvoir accéder à toutes les informations, aux registres ou données nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, dans la mesure où la loi le permet. Elle a la responsabilité et le droit de passer en revue les activités, procédures et processus dans tous les domaines du groupe sans limitation de périmètre. L'audit interne jouit du droit illimité d'obtenir des informations², et doit être informé par le management concerné des déficiences graves et des changements majeurs qui interviendraient dans le dispositif de contrôle interne. Ces informations doivent être traitées avec discrétion et de façon confidentielle.

Outre les activités d'audit, la direction générale de la société ou de l'unité opérationnelle Allianz France peut chercher à demander des conseils auprès de l'audit interne sur les sujets liés au contrôle interne, que l'audit interne peut fournir. Cependant, l'audit interne ne peut pas compromettre son indépendance ni mettre en œuvre des procédures de travail. La conduite de missions de conseil ne doit pas compromettre les activités cœur de métier d'audit et la réalisation du plan d'audit.

Le Directeur de l'audit interne doit confirmer au moins annuellement au directeur général de l'unité opérationnelle Allianz France, au comité d'audit et au directeur général de la société l'indépendance de l'activité de l'audit interne.

B.6. Fonction actuarielle

La Fonction Actuarielle est une fonction clé du système de gouvernance sous Solvabilité II. Elle est en charge de:

- Coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies et des hypothèses sous-jacentes utilisées pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans ces provisions ;
- Superviser et comparer les meilleures estimations aux observations d'expérience ;
- Emettre un avis sur la politique de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Informer l'organe d'administration ou de gestion de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; et
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Dans le cadre de ses différentes missions, elle s'inscrit dans une collaboration étroite avec plusieurs fonctions; elle est présente dans plusieurs comités dont le Comité de souscription et des Risques-Produits, le Comité de réassurance, les Comités des risques et le Comité des provisions. Son rôle est essentiellement de délivrer un avis au Conseil d'Administration de Génération Vie.

La Fonction Actuarielle est attachée à la Direction actuarielle qui est elle-même rattachée au Directeur Financier de l'Unité Finance d'Allianz France. Par ce rattachement, la Fonction Actuarielle est indépendante des unités liées à l'activité commerciale et au développement des produits.

Génération Vie fait partie du sous-groupe Allianz et, à ce titre, a adhéré à la convention de groupement de moyens qui organise la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services dans le cadre de l'article 261 B du code général des impôts. Dans ce cadre, le responsable de la fonction clé actuarielle désigné par Génération Vie remplit les mêmes fonctions pour l'ensemble des sociétés d'assurances du groupe Allianz France au sein du groupement de fait.

B.7. Sous-traitance

Depuis 2016, le recours à la sous-traitance s'inscrit dans le cadre d'une politique d'externalisation en ligne avec la Directive Solvabilité II, qui est mise à jour chaque année. Cette politique est approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de Génération Vie. Son principal objectif consiste à définir ce qu'est une externalisation, les principes généraux notamment de catégorisation (fonction ou activité clé, critique ou simple) et la gouvernance du processus d'externalisation. La gouvernance s'appuie sur les fonctions clés notamment la Conformité, les Risques et l'Audit interne.

Sont traitées dans ce chapitre les activités confiées à des sociétés appartenant au Groupe Allianz (externalisation intra-groupe) et les activités confiées à des tiers qui répondent aux conditions suivantes : exécution d'une activité ou d'un service dans le cadre d'un accord, quelle que soit sa forme, conclu entre Génération Vie et un prestataire de services qui serait autrement effectué par Génération Vie elle-même. Les services et missions réalisés au sein du groupe Allianz France dans le cadre du groupement de moyens mis en place ne rentrent pas dans ce périmètre.

Les principales activités externalisées concernent :

- La gestion d'actifs;
- Les prestations informatiques & autres services et;
- La délégation d'assurance.

Les principales raisons qui conduisent à l'externalisation des activités sont :

- La qualité de service rendu à travers la recherche de compétences techniques (personnes) ou technologiques (informatiques) ;
- La réduction des coûts : recherche des synergies en particulier avec d'autres filiales afin de réaliser des économies d'échelle (principalement pour la gestion d'actif et les prestations informatiques).

B - Système de gouvernance

Sous-traitance

Génération Vie est particulièrement attentive à la maîtrise des activités sous-traitées et veille à l'intégration des exigences de continuité. Elle procède à un contrôle des compétences des intervenants extérieurs. Hors délégation, les principales activités externalisées sont réalisées avec les autres entités du Groupe Allianz.

C. Profil de risque

La prise en compte du profil de risque est une composante importante dans la politique de risque de Génération Vie et s'intègre, au sein d'un dispositif cohérent, dans l'ensemble des outils et processus de gestion des risques – cf. chapitre « B.3 - Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de solvabilité ». Elle permet d'orienter la prise de risques dans le cadre des limites déterminées en regard de l'appétence aux risques dont les principes sont :

- Une maîtrise du niveau de risque et de la volatilité de la rentabilité de l'activité ;
- Une adéquation des fonds propres afin de satisfaire les exigences réglementaires ;
- Une liquidité suffisante s'inscrivant dans sa politique de diversification et d'équilibre entre les actifs et passifs ;
- Un niveau de concentration des risques faible à travers la diversification des portefeuilles.

Génération Vie est exposée à deux natures de risques (i) les risques quantifiables qui comprennent les risques de marché, de crédit, de souscription et le risque opérationnel ; et (ii) les risques non quantifiables tels que les risques émergents, de réputation, stratégiques et politiques. L'impact des risques auxquels Génération Vie est exposée dans son activité est mesurable à l'aide du modèle interne d'Allianz (« E.4 – Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé ». Le Risk Capital correspond au montant de capital minimum dont elle doit disposer pour absorber les pertes potentielles.

Dans cette section, les chiffres pour chaque catégorie de risque reflètent l'effet de diversification au sein de chaque catégorie de risque modélisée (marché, crédit, souscription, risque commercial et risque opérationnel), mais ne comportent pas d'effets de diversification inter catégorie.

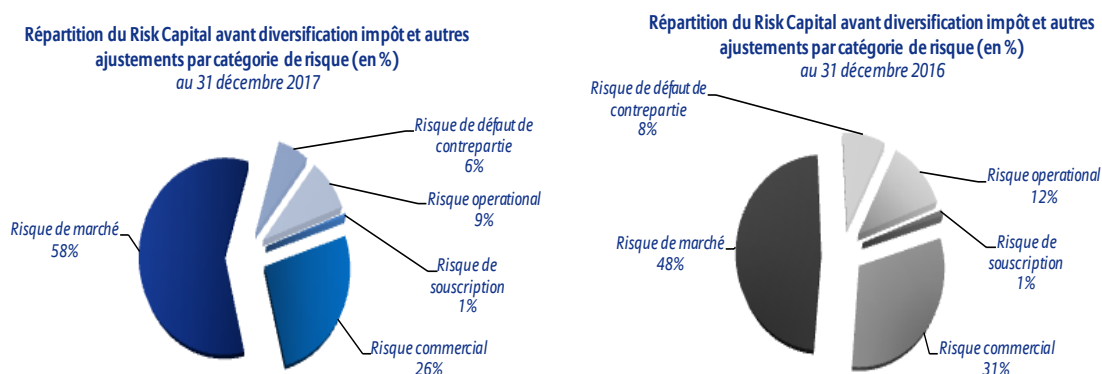


Figure 4 - Répartition du Risk Capital avant diversification, impôt et autres ajustements par catégorie de risques

Génération Vie est essentiellement exposée au risque de marché qui représente 58% du Risk Capital non diversifié en 2017 (cf « E.2 – Capital de solvabilité requis et minimum du capital requis »).

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel Génération Vie évolue. Dans cette section sont présentés les risques susceptibles d'impacter de manière significative l'activité d'assurance. Elle décrit la manière dont les fonctions en charge de la gestion des risques garantissent la maîtrise des risques et leur atténuation. Si les risques présentés ci-dessous sont classés dans l'ordre défini par la réglementation, leur importance est appréciée à travers leur contribution dans le montant de risque capital requis présenté dans le chapitre « E.2 – Capital de solvabilité requis et minimum du capital requis ».

C.1. Risque de souscription vie et risque commercial

C.1.1. L'exposition au risque de souscription Vie

Le risque de souscription couvre un ensemble de risque pris dans le cadre de la distribution de ses contrats d'assurance. Génération Vie est exposée aux risques suivants :

- **Risque de souscription** vie qui comprend :
 - Le risque de mortalité (niveau, volatilité, calamité¹) correspond au risque lié à l'évolution des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance ; (ex : les temporaires décès) ;
 - Le risque de longévité (tendance, volatilité) correspond au risque lié à la baisse de ces taux entraînant une augmentation de la valeur des engagements d'assurance ; (ex : les rentes).
 - Le risque de morbidité (niveau, volatilité, calamité) correspond au risque lié à l'évolution tendancielle ou à la volatilité des taux de morbidité ;
 - Le risque d'invalidité (niveau et volatilité) correspond au risque lié à l'évolution tendancielle ou à la volatilité des taux d'invalidité ;
- **Risque de commercial** qui comprend :
 - Le risque de rachat (niveau, volatilité et en masse) correspond au risque lié à l'évolution des taux de rachat ou de résiliation des contrats (ex : Produits d'épargne) ;
 - Le risque lié aux coûts correspond à l'évolution tendancielle ou à la volatilité des coûts encourus pour la gestion des contrats d'assurance (risque de maintien d'activité) ; et au risque issu de l'intégration de nouveaux volumes d'activité en un an qui soient insuffisants pour couvrir les dépenses d'acquisition budgétées (risque lié aux affaires nouvelles).

Le Risk Capital de souscription avant diversification inter-risque s'élève à 588 milliers d'euros en 2017 et 740 milliers d'euros en 2016 ; et le Risk Capital commercial s'élève à 28 918 milliers d'euros en 2017 contre 23 902 milliers d'euros en 2016.

Génération Vie contrôle ses expositions et ses concentrations au risque de souscription vie et risque commercial à travers le niveau des provisions techniques de chaque segment.

C.1.2. Les techniques d'atténuation des risques

Afin de minimiser l'exposition aux risques de souscription et commercial, Génération Vie a recours à un dispositif proposant diverses techniques d'atténuation telles que :

- La réassurance transférant tout ou partie des risques à une autre partie. Génération Vie a mis en place un programme de réassurance adapté à son profil de risque ;
- La diversification de son portefeuille d'assurance sur le plan des types de contrat, de l'étendue des garanties offertes et du profil des assurés.

C.1.3. La sensibilité aux risques

La sensibilité aux risques de souscription Vie dépend grandement des caractéristiques endogènes aux contrats notamment sur le plan de l'âge, du genre, de la catégorie socio-économique, du niveau et du type de couverture d'assurance-vie, du niveau de souscription à la signature du contrat et de la localisation géographique qui sont des paramètres affectant la sensibilité aux risques de souscription Vie.

¹ Le risque de calamité correspond au risque résultant de l'incertitude liée aux événements extrêmes ou irréguliers qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

C.2. Risque de marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Les risques de marché correspondent à l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de l'évolution de paramètres des marchés financiers, de la volatilité et de la corrélation de ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux d'intérêt et la volatilité, le niveau du spread de crédit, l'inflation, l'évolution des marchés actions et leur volatilité, les marchés immobiliers, l'inflation et l'évolution des taux de change.

Ces différents risques de marché ont non seulement un impact sur la politique d'investissement de Génération Vie mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéfices, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients. La politique de gestion mise en œuvre pour couvrir ces risques fait l'objet d'une adaptation en fonction des types de produits et des risques qui leur sont rattachés.

Au 31 décembre 2017, le Risk Capital de marché avant diversification s'élève à 64 302 milliers d'euros contre 35 927 milliers d'euros en 2016.

<i>En milliers d'Euros</i>	2 017	2 016	Variation
Risque de taux	35 308	10 964	24 344
Risque de volatilité des taux	9 515	674	8 841
Risque actions	47 223	29 018	18 205
Risque de volatilité des actions	3 391	1 264	2 128
Risque immobilier	100	0	99
Risque de spread	10 953	7 637	3 316
Risque de change	13 520	4 358	9 162
Risque inflation	14 036	13 534	502
Diversification	-	31 522	-
Risk Capital marché avant diversification inter-risques	64 302	35 927	28 375

Tableau 10 - Risk Capital marché avant diversification inter-risques

a) Le risque de taux d'intérêt et la volatilité des taux

Le risque de taux mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt. La hausse des taux d'intérêt entraîne la hausse des taux de rendement et réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires. Elle pourrait avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité (liée à l'enregistrement de moins-values latentes plus importante que la diminution des engagements vis-à-vis des assurés) et pourrait augmenter le volume de rachats de certains contrats dus à la pression compétitive. Les expositions sont concentrées essentiellement sur :

- Les obligations à duration longue ou à rating faible au niveau de l'actif ; et
- Les engagements à long terme au niveau du passif.

Ainsi, la politique de gestion du risque de taux d'intérêt d'Allianz France dont fait partie Génération Vie intègre la duration du passif et les taux minimums garantis afin d'ajuster le rendement des placements en produit de taux. Elle permet ainsi de minimiser le risque de taux, notamment en assurant un adossement entre les actifs et les passifs soumis à des mêmes conditions de taux d'intérêt. L'évaluation du risque de taux d'intérêt repose sur l'analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II.

L'exposition au risque de taux et sa concentration est principalement mesurée par l'écart de montant pondéré par la duration entre les éléments de l'actif et du passif à taux fixe et à taux variable. Plus cet écart sera important, plus l'exposition à la variation des taux d'intérêt sera importante.

	2017	2016	Variation
Actifs	4,94	4,80	0,14
Passifs	5,50	4,70	0,80

Tableau 11 - Duration

b) Le risque lié au Spread de crédit

Le risque de spread mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges de crédit (spreads) par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

Le modèle interne Allianz reconnaît pleinement le risque de baisse des valeurs de marché des actifs à revenu fixe - comme les obligations - en raison de l'élargissement des spreads. En appliquant l'ajustement de volatilité - une méthode standard développée pour ce cas de figures - à la courbe de taux d'intérêt de référence, le modèle interne intègre le fait de détenir généralement des actifs à revenu fixe jusqu'à leur échéance. Ainsi, les variations à court terme des prix du marché n'ont pas d'impact. Étant un investisseur à long terme, la détention des actifs à revenu fixe jusqu'à leur échéance permet d'investir dans des obligations avec un taux sans risque et ainsi de gagner cette composante de rendement supplémentaire.

L'exposition au risque de spread et sa concentration est principalement mesurée par la nature des investissements financiers, leur localisation géographique et la répartition par notation de l'émetteur.

c) Le risque sur actions et la volatilité des actions

Le risque sur actions mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions. Les entités du périmètre Allianz France dont fait partie Génération Vie détiennent généralement des actions afin de diversifier leurs portefeuilles et profiter des rendements attendus sur le long terme.

L'exposition au risque action et sa concentration est principalement mesurée à travers la concentration des investissements sur une zone géographique ou sur un secteur d'activité.

d) Le risque sur actifs immobiliers

Le risque sur actifs immobiliers mesure la sensibilité des actifs, passifs et des instruments financiers affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers.

e) Le risque de change

Le risque de change mesure la sensibilité des actifs, des passifs affectant le niveau ou la volatilité des taux de change. Génération Vie est confrontée au risque de change de différentes manières, principalement à travers des placements financiers dans une devise différente de l'Euro. En raison de la forte concentration de son activité dans la zone euro, Génération Vie n'est pas exposée de façon matérielle au risque de change et ne s'est pas doté d'instruments de couverture du risque de change

f) Le risque inflation

Génération Vie en tant que compagnie d'assurance, est exposée à des taux d'inflation changeants, principalement en raison des obligations de retraite internes. Les hypothèses d'inflation sont déjà prises en compte dans le développement de produits et le risque de variation des taux d'inflation est incorporé dans le modèle interne d'Allianz.

g) Le principe de « la personne prudente »

Les politiques d'investissement et de gestion actif-passif permettent d'assurer une gestion de ces risques de marché respectueuse de la stratégie de Génération Vie mais aussi de son appétence aux risques et contribuent à l'application du principe de la « personne prudente ».

Conformément à l'article 132, paragraphe 2 de la Directive, Génération Vie n'investit que dans des actifs et instruments financiers présentant des risques qu'elle est capable d'identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler, déclarer et de prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Plus particulièrement, les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance. Ils sont investis dans le meilleur intérêt de tous les preneurs et de tous les bénéficiaires.

Par ailleurs, les opérations sur produits dérivés constituent des opérations de couverture non spéculatives et sont principalement utilisées lorsqu'un profil précis d'investissement ou de désinvestissement ne peut pas s'obtenir directement sur le marché. Ces opérations correspondent à différents types de stratégie, toutes validées par le Comité Financier et des Investissements d'Allianz France et s'intègrent dans le processus global de gestion des portefeuilles. Pour toutes les opérations négociées sur les marchés de gré à gré (« Over The Counter »), un contrat de collatéralisation est mis en place systématiquement.

C.2.2. Les techniques d'atténuation des risques de marché

a) Description des techniques

Les techniques d'atténuation des risques de marché mises en œuvre par Génération Vie sont divisibles en deux catégories :

- En termes d'activité : les produits liés aux fonds Euros font porter le risque de marché sur la compagnie contrairement aux produits liés aux fonds UC, qui font porter le risque sur le preneur d'assurance. En conséquence, les fonds Euros générant une plus grande exposition aux risques nécessitent une couverture en Risk Capital plus importante. Dans ce cas, les mesures d'atténuation des risques de marché passent par une réorientation du portefeuille de contrats vers les fonds UC au détriment des fonds Euros ;
- En termes financiers : les mesures d'atténuation peuvent faire appel aux produits dérivés, essentiellement pour contrer le risque de taux (fluctuation et volatilité). Génération Vie n'a pas décliné de stratégie de couverture de cette nature.

La compagnie a également la possibilité d'atténuer ses risques de marché sur certaines classes d'actifs en modifiant l'allocation du portefeuille.

b) Description des procédures de suivi

De nombreuses techniques de gestion sont mises en place pour contrôler et optimiser le niveau des risques de marché telles que:

- *Une allocation stratégique des actifs et une gestion ALM optimale* au regard des passifs supportés et du niveau de risque accepté;
- *Un processus d'investissement clair à travers la Stratégie d'Allocation d'Actif (SAA)* en adéquation avec l'activité, l'appétence au risque, et les orientations stratégiques du Groupe Allianz;
- *Une couverture des risques financiers* lorsqu'ils dépassent le niveau de tolérance aux sensibilités.

Une allocation stratégique des actifs et une gestion ALM optimale

La gestion actif-passif vise à mettre en adéquation les engagements techniques pris envers les assurés et les actifs qui les représentent. Cette adéquation résulte de l'utilisation de méthodologies et d'outils de modélisation permettant de développer des scénarios d'évolution des actifs et des passifs tout en prenant en compte la dépendance entre ceux-ci, les contraintes de liquidité et l'adéquation aux exigences réglementaires en terme de capital et de solvabilité. Cette gestion actif-passif se décline dans la stratégie d'allocation d'actifs (SAA) et les objectifs de plus-ou moins-values à réaliser.

Un processus d'investissement clair à travers la Stratégie d'Allocation d'Actif (SAA)

L'allocation stratégique d'actifs (SAA) définit la stratégie d'investissement à long terme sur l'ensemble du portefeuille en adéquation avec la gestion actif-passif et l'appétence au risque. Lors de la mise en place de sa SAA, Génération Vie veille à assurer un niveau cible de qualité et de sécurité des actifs, un rendement durable et une liquidité suffisante du portefeuille de placements. En complément des limites par classe générale d'actifs fixées dans

la SAA, le cadre de gestion des risques de Génération Vie impose des limites aux risques financiers issues de tous les types d'actifs mais aussi des divers facteurs de risque de marché et de crédit. Ainsi, la SAA est fondée sur une gestion dynamique visant à optimiser le couple rentabilité/risque.

La stratégie d'investissement est revue régulièrement, suite aux évaluations actuarielles des régimes financés.

C.2.3. La sensibilité aux risques de marché

Des études de sensibilités aux risques sont réalisées pour chaque clôture trimestrielle. Les résultats issus de ces sensibilités apportent un indicateur important pour définir les actions de Management et de couverture. Les résultats des sensibilités soutiennent également les actions discutées dans les travaux budgétaires et s'inscrivent dans le cadre permanent du Use-Test appliqué à Génération Vie. Ces analyses de sensibilité sont partagées avec les responsables d'investissement et le top management pour garantir une bonne connaissance des enjeux et s'assurer du respect de l'appétit au risque.

Des tests de sensibilité sont effectués sur les deux composantes du ratio de solvabilité : Fonds Propres et Risk Capital en modèle interne.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés et suivis à fréquence trimestrielle. Les sensibilités du ratio de solvabilité suivies sont les suivantes :

- Sensibilité au taux d'intérêt : baisse de -100bps, baisse de -50bps et hausse de +100bps ;
- Sensibilité à la hausse des Spread : hausse de +100bps ;
- Sensibilité à la baisse des marchés action : baisse de -30% ;
- Sensibilités combinées :
- Scénario combiné de baisse des marchés actions de 30% et baisse des taux d'intérêts de 100 pdb ;
- Scénario combiné de baisse des marchés actions de 30% et hausse des taux d'intérêt de 100 pdb.

Le suivi des sensibilités permet de définir des actions de remédiation et de discuter les programmes de couverture.

Au 31 décembre 2017, la mesure des sensibilités du ratio de solvabilité aux tests de sensibilité de Génération Vie sur chaque paramètre est présentée ci-dessous :

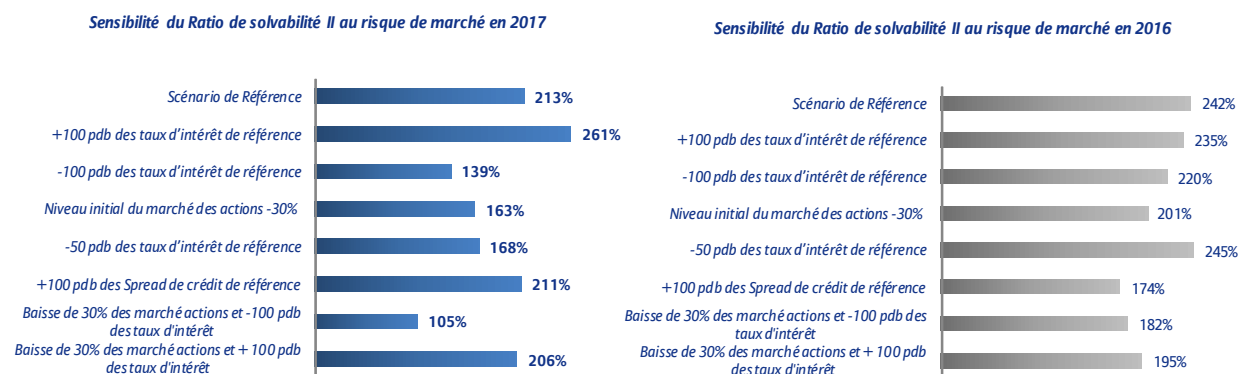


Figure 5 - Sensibilité du Ratio de solvabilité au risque de marché

C.3. Risque de crédit

C.3.1. L'exposition au risque de crédit

a) Description

Le risque de crédit est défini comme la perte potentielle de la valeur d'un actif ou d'un changement de la qualité de crédit (y compris défaut), que ce soit dans le portefeuille de placements obligataires, de cessions en réassurance ou encore vis-à-vis d'autres débiteurs (courtiers, agents, clients...). Le risque lié à la modification des spreads de crédit des expositions est géré dans le module de risque de marché.

Le risque de crédit peut être décomposé en deux sous risques :

- le « risque de contrepartie » lié aux placements à revenu fixe, aux positions de trésorerie, aux produits dérivés, aux opérations structurées, aux créances d'agents et d'autres débiteurs et aux recouvrements de réassurance ;
- le « risque souverain » lié aux expositions aux Etats et aux administrations publiques.

Génération Vie contrôle ses expositions et ses concentrations de risque de défaut de contrepartie à travers une plateforme d'analyse de risque de crédit mise en place par le Groupe Allianz (Credit Risk Platform – CrisP) regroupant l'ensemble des expositions et à travers la modélisation des risques de contrepartie et du risque souverain au sein du modèle interne d'Allianz. Contrairement à la formule standard, le modèle interne d'Allianz modélise un risque souverain domestique non nul.

Au 31 décembre 2017, le Risk Capital de défaut de contrepartie avant diversification avec les autres risques est de 6 694 milliers d'euros contre 6 277 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

b) Description des mesures d'évaluation des risques

L'évaluation du risque de crédit est effectuée, via le modèle interne d'Allianz utilisé par Génération Vie, par la Direction des Risques, elle est mesurée en termes de besoin de capital (Risk capital).

L'exposition de Génération Vie au risque de crédit est suivie dans le cadre général du système de gestion des risques et particulièrement au travers du reporting semestriel réalisé au sein de son comité ORSA. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section *B- Système de gouvernance*.

c) Risques futurs prévisibles sur l'horizon du business plan

Le profil de risques de Génération Vie est projeté sur l'horizon du plan, incluant le risque de crédit. Ces travaux sont réalisés dans les travaux du Planning Dialogue pour étudier l'évolution du profil de risques en considération des lignes directrices de la stratégie financière, commerciale et des risques de la compagnie. Ces études participent à la définition d'une cible optimale de ratio de solvabilité sur l'horizon du plan à trois ans.

d) Informations sur les produits dérivés, collatéraux et variable annuités

Les opérations de Génération Vie qui entraînent la constitution ou la fourniture de sûretés sont d'une part les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, et d'autres parts, les transactions sur instruments financiers dérivés traitées de gré-à-gré :

- Opérations de prêts-emprunts de titres : Ces opérations sont traitées dans le cadre de conventions tripartites conclues avec la contrepartie bancaire de l'opération et la chambre de compensation Euroclear.
- Opérations sur instruments dérivés : Ces opérations sont traitées de gré à gré avec des contreparties couvertes par l'ensemble de la documentation contractuelle nécessaire et comprenant systématiquement des annexes de remise en garantie (ARG pour les contrats cadres de droit français au format FBF ou CSA pour les contrats ISDA). Le collatéral est constitué, selon les termes de ces annexes, sous forme de cash ou d'obligations souveraines.

Au cours de l'année 2017, Génération Vie n'a pas conclu de swap de liquidité.

C.3.2. Risque de concentration

Le risque de concentration du risque de crédit se matérialise lorsque le portefeuille (d'actifs et/ou de créances) est fortement exposé à une ou plusieurs contreparties similaires.

C.3.3. Les techniques d'atténuation du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est opérée par les processus suivants :

- *La mise en place d'une politique d'investissement* : La politique d'investissement établit les principes de base relatifs à la gestion des investissements ainsi que la gestion des risques d'investissement et établit un cadre précis pour la mise en œuvre d'une stratégie qui prend notamment en compte les contraintes de

diversification et les limites du risque de crédit. La définition annuelle de la politique d'investissement peut acter de l'opportunité de mise en place de techniques d'atténuation.

- *La mise en place de limites de risques* : Afin d'éviter un franchissement éventuel des limites, un seuil d'alerte dit « limite orange » (par opposition à la limite elle-même dite « limite rouge ») est défini. La limite orange vise ainsi à ce qu'un dialogue s'instaure entre les parties prenantes pour identifier l'éventuelle mise en œuvre d'actions correctives en vue d'éviter ou remédier à un dépassement de limite à travers un contrôle permanent des seuils d'alerte et de vigilance. La gestion et le suivi des risques par la Direction Générale de Génération Vie sont réalisés régulièrement au sein du comité ORSA dédié à Génération Vie.
- *L'utilisation de modèles de notation* : La principale source de mesure du risque de crédit dans un portefeuille est la notation de l'émetteur. La notation est utilisée pour mesurer la capacité et la volonté du débiteur à rembourser ses dettes. Le Groupe Allianz met en œuvre trois types de modèle de notation utilisés par Génération Vie :
 - *Public Rating Plus (PR+)* : une approche hybride, basée sur la combinaison des méthodes TTC (Through-the-cycle) et PIT (Point-in-time) appliquée pour les émetteurs cotés en bourse et les contreparties de réassurance ;
 - *Modèle de notation interne d'Euler Hermes*, développé pour les besoins de l'activité d'assurance-crédit du Groupe et basée sur l'approche PIT ;
 - *Modèle de notation interne d'Allianz*, pour les prêts (y compris hypothécaires), basé sur l'approche TTC.
- *L'utilisation de collatéraux* : Des sûretés financières, appelées « collatéraux », peuvent être utilisées pour garantir certaines créances, et notamment celles de réassurance.

C.3.4. La sensibilité au risque de crédit

Afin de qualifier et quantifier l'impact que pourrait engendrer le défaut des contreparties de manière isolée ou simultanée, des scénarios ont été élaborés en fonction de leur probabilité d'occurrence.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. L'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à une situation où Génération Vie ne pourrait pas faire face à ses flux de trésorerie sortants au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est suivi à la fois pour les activités d'assurance et de placements financiers à travers l'établissement d'une projection intégrant différents flux à court et moyen terme et d'un suivi des flux de trésorerie. Les projections de flux de trésorerie prennent notamment en compte :

- Les activités financières :
 - Les flux entrants : les positions de trésorerie ou assimilées, les coupons reçus ou à recevoir, le remboursement des obligations arrivées à échéance, les dividendes reçus ou à recevoir, les revenus locatifs ;
 - Les flux sortants : les dividendes à verser aux actionnaires, les remboursements d'emprunt.
- L'activité assurantielle :
 - Les flux entrants : primes, prestations prises en charge par les réassureurs ;
 - Les flux sortants : prestations à payer, commissions à payer, primes cédées aux réassureurs.

En se basant sur les projections de trésorerie à court et moyen terme, Génération Vie ajuste le niveau de liquidité de certaines de ses positions d'investissement afin de rendre son actif plus ou moins liquide selon ses besoins ou négocie ses niveaux de concours bancaires.

C.4.2. Les techniques d'atténuation des risques

L'atténuation du risque de liquidité entre dans le processus (i) pour le court terme, de gestion de trésorerie visant à provisionner les ressources liquides en fonction du besoin attendu ; et (ii) pour le moyen terme, de la gestion ALM. La stratégie d'investissement met particulièrement l'accent sur la qualité des placements et assure une part importante des actifs liquides (par exemple, des obligations d'État ou des obligations sécurisées à taux élevé) dans les portefeuilles. Elle permet également de répondre aux exigences accrues de liquidité dans le cas d'événements peu probables. Elle utilise des méthodes actuarielles pour estimer les passifs découlant des contrats d'assurance. Dans le

cadre de la planification de la liquidité standard, les flux de trésorerie du portefeuille de placements sont conciliés avec les flux de trésorerie estimés du passif.

En outre, le Groupe Allianz a lancé en 2015 un projet visant à renforcer la gestion du risque de liquidité en prenant en compte les scénarios de stress et en permettant une agrégation cohérente au niveau du Groupe. Dans ce cadre, de nouveaux composants ont été intégrés dont (i) le déploiement des entrées et des sorties de trésorerie sur différents horizons temporels, (ii) une évaluation des contre-mesures disponibles, y compris la vente d'actifs liquides, (iii) l'application de différents scénarios de stress (idiosyncrasiques et à l'échelle du marché) et (iv) une agrégation par indicateurs tel que le ratio de couverture de liquidité (LCR¹). Des seuils d'alerte et des niveaux de limites tolérables existent afin d'évaluer rapidement la situation de liquidité dans les conditions actuelles et hypothétiquement aggravées du marché (résultantes des scénarios de stress).

L'objectif premier de Génération Vie est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant ses contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétence aux risques.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. L'exposition au risque opérationnel

Les risques opérationnels correspondent aux pertes potentielles qui résulteraient de l'inadéquation ou d'une défaillance des procédures ou systèmes internes, d'erreurs de personnes ou des systèmes ou encore d'événements externes. Les risques opérationnels incluent les risques juridiques et de non-conformité et exclut les risques provenant de décisions stratégiques.

Au sein de la Direction des Risques, le pôle du contrôle permanent (CP) a pour mission d'assurer le pilotage et l'évaluation de ces risques opérationnels. S'appuyant sur les guidelines et les outils du Groupe Allianz, des procédures sont déployées au sein d'Allianz France dont Génération Vie fait partie, afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et d'encadrer le suivi des risques opérationnels. Cela comprend notamment les actions suivantes :

- l'autoévaluation des risques et des contrôles afin d'établir une cartographie des niveaux de risques et de l'efficacité des contrôles ;
- le suivi d'indicateurs clés de risque (KRI, *Key Risk Indicators*) ;
- des analyses de scénarios, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité ;
- le suivi des plans d'actions majeurs relevant du domaine des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section **B - Système de gouvernance**.

Au 31 décembre 2017, le Risk capital de Génération Vie, correspondant au risque opérationnel avant diversification avec les autres risques est de 10 millions d'euros contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

C.5.2. Changement importants au cours de la période

L'évolution des résultats de la modélisation du risque opérationnel entre 2017 et 2016 correspondent notamment à :

- L'inclusion d'un nouveau scénario « Fraude interne – Sécurité des systèmes » : Malgré l'absence de perte locale avérée classée dans cette catégorie, des points d'amélioration du dispositif de contrôle ont été identifiés. De plus, une veille est opérée par le CP Allianz France sur les événements médiatisés ayant caractérisé un risque opérationnel, en dehors du Groupe Allianz, exploitant un défaut de sécurité des systèmes.. Ces deux arguments justifient la sélection de cette catégorie pour modélisation.
- Augmentation du risque opérationnel due aux évolutions dans les catégories suivantes:
 - « Dysfonctionnement des systèmes » : le contexte de transformation interne et la multiplicité d'acteurs justifient une augmentation de ce risque.

¹ Liquidity Coverage ratio

- « Conformité, diffusion d'informations et devoir fiduciaire, défaut de conseil » : malgré une amélioration continue du dispositif de contrôle et d'un focus prioritaire sur la « Protection de la clientèle », le ratio très élevé de produits en UC justifie l'augmentation de ce risque.
- Réduction du risque opérationnel due aux améliorations des dispositifs de contrôle interne couvrant les catégories suivantes : « Monitoring and reporting » (meilleure maîtrise au travers des années) et « Défauts dans les produits ».

C.5.3. Les techniques d'atténuation des risques opérationnels

L'appétit de Génération Vie au risque opérationnel relève du cadre de sa stratégie des risques, dont l'un des objectifs est de contenir les pertes opérationnelles. Pour ce faire, Génération Vie mène une politique de prévention et de gestion active de ces risques, et déploie un dispositif de contrôle interne exigeant visant à sécuriser ses processus opérationnels contre les risques les plus significatifs.

Les risques opérationnels majeurs sont captés, évalués et suivis dans le cadre du dispositif animé par la fonction de Contrôle Permanent d'Allianz France. Lorsque l'évaluation des risques résiduels apparaît sortir de l'appétence aux risques, ce dispositif assure la mise en œuvre d'un plan d'atténuation ou de remédiation, soit en agissant sur les facteurs de risque et les arbres de cause, soit en recherchant la maîtrise des impacts économiques issus de la réalisation d'un risque, soit dans une approche combinant les deux précédentes. Ces plans d'action dont également l'objet d'un suivi régulier par la fonction de Contrôle Permanent, de manière à assurer au mieux les réductions de risques visées. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section *B - Système de gouvernance*.

Le Groupe Allianz a défini un cadre unique pour la maîtrise des risques opérationnels, basée sur l'identification, la quantification et le suivi dans le temps des principaux risques opérationnels en s'appuyant sur le déploiement d'un progiciel commun, qui assure également :

- Les vérifications de second niveau quant au design et à l'efficacité des contrôles ;
- L'enregistrement et le suivi de pertes opérationnelles réelles.

Le Groupe Allianz utilise également ce progiciel comme source d'information permettant de s'assurer de la cohérence des hypothèses prises par les entités composant le Groupe Allianz, dont fait partie Génération Vie, pour l'évaluation des risques opérationnels. Une typologie des risques opérationnels est définie au travers de catégories de risque tel que les risques opérationnels liés à l'activité, les risques liés à la fraude interne ou externe, les risques d'interruption d'activité et de dysfonctionnements des systèmes d'information, les risques liés aux prestations externalisées ou déléguées.

Un rapport trimestriel permet de partager le suivi des risques avec les opérationnels, les responsables de contrôle de second niveau et avec la direction générale. Le statut fin d'année est présenté dans le rapport ORSA de la compagnie.

Les mêmes indicateurs et données nourrissent la gouvernance d'Allianz France et de Génération Vie, que ce soit dans le cadre des points faits avec les instances exécutives (dont la filière des Comités Risque), ou bien dans le cadre des rendez-vous du Comité d'Audit et des Risques.

En complément, une fonction de continuité d'activité et de gestion de crise est mise en place. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise et renforce leur prise en compte par le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats. Génération Vie bénéficie des plans d'action retenus pour l'ensemble des compagnies d'assurance d'Allianz France.

Une évaluation prospective des risques opérationnels est régulièrement discutée par les contrôleurs permanents en charge du contrôle de 2^{ème} niveau. Cette évaluation est partagée avec le Comité Exécutif d'Allianz France et avec la Direction générale de Génération Vie pour valider l'éventuelle mise en place de plan d'atténuation ou de remédiation.

C.5.4. La sensibilité aux risques opérationnels

Les risques opérationnels les plus critiques de Génération Vie ainsi que les listes des scénarios de sensibilités (stress scenarios) sont identifiés et évalués à travers un référentiel central, en déclinant une vision prospective et en s'appuyant sur une approche à « dire d'expert ». Ces scénarios de risque sont ensuite utilisés pour évaluer le niveau de capital requis pour couvrir les risques opérationnels en s'appuyant sur le modèle interne d'Allianz.

Les tests de sensibilités sont effectués en tenant compte de la modélisation de chacune des catégories de risque opérationnel. Ils sont basés sur trois paramètres (i) le cas à 20 ans ; (ii) la fréquence de perte annuelle ; et (iii) le sigma (Σ , épaisseur de la distribution de sévérité).

C.6. Autres risques importants

C.6.1. Risques stratégiques

Les risques stratégiques correspondent aux pertes potentielles qui résulteraient de décisions stratégiques mal maîtrisées de l'entreprise telles que le choix de nouveaux partenariats, la politique d'externalisation de processus, le développement de nouvelles lignes de métier, l'acquisition ou la cession de portefeuilles de contrats ou encore les systèmes de gestion informatique.

Génération Vie pilote de façon rapprochée et coordonnée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier dans l'analyse prospective à travers l'ORSA (cf. B.3).

C.6.2. Risque de réputation

Le risque de réputation est défini comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant d'une dégradation de l'image de l'entreprise et des marques Allianz et Génération Vie auprès de la clientèle, du personnel et des partenaires en cas (i) de comportement non éthique des dirigeants ou des commerciaux, (ii) du non-respect de réglementations auxquelles l'entreprise est soumise, et (iii) de pratiques abusives ou de fraudes en matière de service aux clients.

Génération Vie gère ce risque dans un cadre défini par le Groupe Allianz afin d'identifier le risque de réputation, le piloter et le gérer pour minimiser la destruction de la capacité des entreprises du groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires. En 2015, le Groupe Allianz a intégré des facteurs de risque de conduite pour les produits et les services dans le processus de gestion du risque de réputation.

C.6.3. Risques émergents

Les risques émergents sont définis comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de facteurs mal identifiés à ce stade mais pouvant se développer dans l'avenir. Ces risques recouvrent par exemple l'impact de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques dont les conséquences sont mal contrôlées et pourraient peser sur les risques assurés ou les risques opérationnels.

C.6.4. Risques politiques

Les risques politiques sont définis comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de changements politiques majeurs (coups d'Etat, changement de réglementation, de fiscalité, etc.).

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, les actifs et passifs sont valorisés selon une approche économique cohérente avec les données de marché (market-consistent), comme suit :

- Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Lors de la valorisation des passifs, aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre de l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué.

La mesure de la juste valeur suit la hiérarchie d'évaluation suivante au sein de Génération Vie :

- Juste valeur mesurée par référence à un marché actif : en utilisant les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires ;
- Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché observables : en utilisant les prix sur un marché actif pour des actifs ou passifs similaires, avec des ajustements destinés à prendre en compte les spécificités de ces actifs et passifs à valoriser ;
- Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché non observables : utilisant des techniques de valorisation (marking-to-market) basées sur :
 - L'approche de marché utilisant des prix récents et d'autres informations pertinentes relatifs à des transactions de marché impliquant des actifs et passifs similaires en substance ;
 - L'approche par résultat utilisant l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation d'options ou éventuellement d'autres techniques d'actualisation ; ou
 - L'approche par les coûts utilisant des montants qui seraient aujourd'hui nécessaires pour construire ou remplacer la capacité de service d'un actif.

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Un marché est considéré inactif si ce dernier présente des indicateurs tels qu'une baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, une forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Le bilan sous Solvabilité II est établi conformément aux principes de proportionnalité et de matérialité définis par la norme.

D.1. Actifs

Les catégories d'actifs présentés dans le tableau suivant sont identiques à celles figurant dans le bilan Solvabilité II.

<i>En milliers d'Euros</i>	2 017	2 016	Variation
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	894 554	906 980	- 12 426
Participations	0	2 021	- 2 021
Actions	32 957	31 467	1 490
Actions cotées	32 957	31 467	1 490
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	740 421	771 397	- 30 976
Obligations d'Etat	300 849	287 576	13 273
Obligations de sociétés	439 572	483 821	- 44 248
Fonds d'investissement	121 175	102 086	19 089
Produits dérivés	-	9	- 9
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	3 763 982	3 346 789	417 193
Prêts et prêts hypothécaires	64 871	77 935	- 13 064
Autres prêts et prêts hypothécaires	7 452	16 929	- 9 477
Avances sur polices	57 419	61 006	- 3 587
Provisions techniques cédées	171	695	- 524
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	171	695	- 524
Santé similaire à la vie	-	-	-
Vie hors santé, UC ou indexés	171	695	- 524
Créances nées d'opérations d'assurance	8 071	3 693	4 378
Autres créances (hors assurance)	1 079	3 893	- 2 815
Trésorerie et équivalent trésorerie	54 742	47 080	7 662
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	759	- 759
Actifs	4 787 471	4 387 825	399 646

Tableau 12- Les Actifs

D.1.1. Ecart entre le bilan en normes françaises et le bilan en solvabilité II

Le principal écart de valorisation entre la norme Solvabilité II et les états financiers en normes françaises apparaît au niveau des placements financiers +84 267 milliers d'euros principalement dû à l'écart d'évaluation des actifs en juste valeur sous solvabilité II.

D.1.2. Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)

a) Participations

Une participation désigne la part que détient une entité dans le capital d'une structure donnée.

Toutes les participations identifiées en normes françaises ne sont pas considérées comme telles en Solvabilité II.

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'entend ainsi à :

- Toutes les participations dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise ; et
- Toutes les participations dans le capital d'autres personnes morales, matérialisées ou non par des titres, qui, en créant un lien durable avec celles-ci, sont destinées à contribuer à l'activité de la société détentrice.

En revanche, le périmètre Solvabilité II est limité aux participations dans des entités sur lesquelles le groupe Allianz exerce un pouvoir.

En normes françaises, les participations sont évaluées au coût historique. La comptabilisation initiale se fait au prix d'achat. A la date de clôture, une provision pour dépréciation durable peut être constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable de la participation à l'horizon de détention envisagé.

Sous Solvabilité II, les participations, telles que définies par l'article 212 de la Directive, sont évaluées ainsi :

- à la valeur de cotation de la participation sur un marché actif ;
- à l'actif net de la filiale évalué selon la méthode des fonds propres ajustés (Adjusted equity method) en cas d'absence de marché actif ;

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Actifs

- Participation d'assurance ou de réassurance : valorisation basée sur les fonds propres Solvabilité 2 de l'entité ;
- Participation n'ayant pas d'activité d'assurance ou de réassurance : valorisation à travers un modèle interne (mark-to-model : basé principalement sur une approche de marché utilisant des données de marché observables ou l'approche par résultat utilisant les flux de trésorerie actualisés ou l'actif net) ou l'application de retraitements sur les fonds propres comptables (en déduisant les valeurs des goodwill et autres actifs incorporels non cessibles).

Enfin, les participations qui sont soit exclues du périmètre de contrôle du groupe Allianz, soit déduites dans le calcul des fonds propres éligibles pour la couverture de la marge de solvabilité du groupe ont une valeur nulle.

b) Actions

Les actions (hors participations) sont des titres de propriété qui correspondent à des parts de capital d'une société. On distingue deux types d'actions, les actions cotées échangeables sur un marché boursier et les actions non cotées.

En normes françaises, les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. A la date de clôture, une dépréciation est constatée lorsque la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable fait apparaître une moins-value latente dite durable. Un placement est présumé à déprécier durablement si :

- Il a fait l'objet d'une provision pour dépréciation durable à l'arrêté précédent ;
- Il s'agit de placement en situation de moins-value latente significative (supérieure à 20%) sur une période de 6 mois consécutifs précédant la date d'arrêté ;
- Il existe des signes objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Sous Solvabilité II, les actions sont valorisées à leur juste valeur. À la date de clôture, la juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

c) Obligations

Les obligations comprennent :

- Les obligations d'état qui sont émises par des autorités publiques i.e. les gouvernements, les institutions supranationales, administrations régionales ou municipales ;
- Les obligations de sociétés : qui sont émises par des entités non-gouvernementales ;
- Les titres garantis qui incluent principalement des « Asset Backed Securities » (ABS) et des « Mortgage Backed Securities » (MBS).

En normes françaises, les obligations sont valorisées au coût amorti ; i.e. à la valeur d'acquisition diminuée ou augmentée des montants d'amortissement de surcote/décote à la date de clôture. A la date de clôture, une dépréciation est constatée en cas de risque avéré de contrepartie.

Sous Solvabilité II, les obligations sont valorisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur de marché pour les obligations cotées sur un marché actif ou sur des données de marché observables pour les obligations non cotées ou n'ayant pas de marché actif. Pour les instruments n'ayant aucune valorisation de marché, la juste valeur peut être déterminée à travers l'approche par résultat utilisant des flux de trésoreries actualisées ou une courbe de taux intégrant le risque de crédit et de liquidité de l'instrument financier. Les obligations structurées à dérivé embarqué sont bifurquées. La bifurcation consiste à séparer le titre en deux contrats distincts, c'est-à-dire dissocier la partie obligataire (comptabilisée comme une obligation classique) du dérivé embarqué (comptabilisé comme un produit dérivé).

d) Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement sont des structures dont l'activité consiste à investir, sur des valeurs mobilières ou immobilières, l'épargne collectée auprès de leurs porteurs de parts.

Les fonds d'investissement sont majoritairement constitués de fonds actions, de fonds obligataires, de fonds immobiliers et de fonds de « Private Equity ».

En normes françaises, les fonds d'investissement sont valorisés au coût historique. A la date de clôture, une dépréciation est constatée lorsque la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable fait apparaître une moins-value latente dite durable.

Sous Solvabilité II, les fonds d'investissement sont valorisés à la juste valeur, basée sur la cotation sur un marché actif ou sur une valorisation issue d'un modèle interne – mark-to-model – dont les données proviennent des marchés actifs observables.

e) Produits dérivés

Le produit dérivé est un contrat dont la valeur varie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent tel que les taux d'intérêt, le cours d'une action, le cours de change, la notation de crédit ou le cours sur une marchandise, ne nécessitant aucun investissement financier significatif à l'origine, et il est réglé à une date future. Les dérivés peuvent être négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

En normes françaises, la comptabilisation des instruments dérivés est fonction de la nature de l'opération. Si le dérivé est qualifié de couverture, alors les pertes et gains sont enregistrés au résultat symétriquement à l'élément couvert. Si le dérivé n'est pas qualifié de couverture, les dérivés négociés sur :

- le marché de gré à gré : les variations sont inscrites au bilan avec provisionnement des moins-values ;
- le marché organisé ou assimilé : les variations sont inscrites au compte de résultat.

Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés au bilan et font l'objet d'une comptabilisation en hors bilan. Suivant la catégorie du contrat, la valeur enregistrée en hors bilan est soit le montant nominal du contrat (swap, contrat à terme ferme), soit le montant contractuel pour les IFT optionnels (prix d'exercice pour les options, caps, floors et collars).

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur à la date d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur intégrant les gains et pertes latents. Les produits dérivés avec une valeur négative sont ainsi comptabilisés au passif. Sous solvabilité II, les droits de souscription¹ et les dérivés embarqués dans les obligations structurés² sont comptabilisés comme des produits dérivés et valorisés à la juste valeur.

f) Placements en représentation de contrats en UC ou indexés

Les placements en représentation des contrats en UC ou indexés correspondent aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés. Ils sont présentés dans un poste séparé. Les passifs correspondant à ces actifs sont également présentés de façon symétrique dans un poste spécifique du passif.

En normes françaises et en Solvabilité II, les placements affectés à la représentation des provisions techniques des contrats en UC ou indexés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture, quelle que soit leur nature.

g) Prêts et prêts hypothécaires

Les prêts (y compris prêts hypothécaires) sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent principalement les prêts et prêts hypothécaires aux entreprises et aux particuliers, les avances sur polices et les autres prêts et prêts hypothécaires.

En normes françaises, ces prêts sont initialement enregistrés à leur valeur nominale, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sous Solvabilité II, les prêts et prêts hypothécaires sont valorisés à leur juste valeur. Celle-ci est principalement fondée sur l'approche par résultat, basée sur une projection déterministe des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation proviennent de cotations issues de différents marchés actifs et reflètent le risque de crédit de l'instrument.

¹ Le droit de souscription (ou droit préférentiel de souscription) est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. L'actionnaire ancien possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital qu'il peut par ailleurs vendre pendant toute la durée de l'opération. C'est un droit vénal qui permet d'ajuster le prix d'émission à la valeur marchande de l'action. En normes françaises, ces titres sont traités comme des actions standards (comptabilisation à leur valeur d'acquisition). Sous Solvabilité II, les droits de souscription sont considérés comme des dérivés et sont valorisés à leur juste valeur dans le bilan.

² Sous Solvabilité II, les obligations structurées à dérivé embarqué sont bifurquées. La bifurcation consiste à séparer le titre en deux contrats distincts, c'est-à-dire dissocier la partie obligataire (comptabilisé comme une obligation classique) du dérivé embarqué (comptabilisé comme un produit dérivé).

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Actifs

En application du principe de proportionnalité, la valeur au coût amorti peut s'avérer être une bonne approximation de la juste valeur pour certaines catégories de prêts (prêts aux salariés notamment).

h) Provisions techniques cédées

Les provisions techniques cédées correspondent à la part des réassureurs dans les engagements techniques de la cédante, cette part étant déterminée en application des stipulations des traités de réassurance.

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions contractuelles des traités de réassurance.

Sous Solvabilité II, la meilleure estimation - Best Estimate - des provisions techniques cédées découlant des traités de réassurance est déterminée par une approche actuarielle et tient compte de pertes probables en cas de défaut de la contrepartie (cf. D.2 - *Provisions techniques* page 44).

i) Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances d'assurance et de réassurance regroupent les primes acquises non émises nettes de primes à annuler ainsi que les créances détenues sur les assurés, intermédiaires d'assurance et réassureurs.

j) Primes acquises non émises & primes à annuler de réassurance

Les Primes Acquises Non Emises (PANE) sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises à la date de clôture. Les Primes A Annuler (PAA) sont des provisions constituées pour prendre en compte les primes afférentes à l'exercice en cours qui devront être annulées sur l'exercice suivant.

En normes françaises, ces créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Sous Solvabilité II, ces créances sont prises en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques (« Best Estimate Liabilities » - BEL). Ainsi, elles n'apparaissent plus à l'actif du bilan économique.

k) Créances détenues sur les assurés, intermédiaires d'assurance et réassureurs

Les créances d'assurance et de réassurance sont essentiellement composées des montants à recevoir des assurés, des autres assureurs ou intermédiaires d'assurance ainsi que des comptes courants débiteurs avec les réassureurs. En cas de risque de défaut, les créances font l'objet d'une dépréciation au titre du risque de défaut de la contrepartie.

En normes françaises, ces éléments sont enregistrés au bilan à leurs valeurs nominales et nettes de dépréciations.

Sous Solvabilité II, les créances d'assurance et de réassurance sont valorisées à leur juste valeur. En application du principe de proportionnalité, la valeur nominale constitue une bonne approche de la juste valeur de ces créances (créances à court terme, sans risque de crédit avéré).

l) Autres créances (hors assurance)

Les autres créances regroupent l'ensemble des montants à recevoir sur le personnel et les différents intermédiaires non assurance, y compris les entités publiques (Etat, URSSAF, etc.).

En normes françaises, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. En cas de risque de défaut avéré, celles-ci font l'objet d'une dépréciation.

Sous Solvabilité II, les autres créances doivent être enregistrées à la juste valeur. En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur au coût amorti est une bonne approximation de la juste valeur de ces créances.

m) Trésorerie et équivalent trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, les soldes auprès des banques centrales, les espèces, les bons du Trésor (dans la mesure où ils ne sont pas compris dans les actifs financiers), les chèques et les lettres de change éligibles pour refinancement auprès d'une banque centrale (sous réserve d'une échéance de trois mois maximum à compter de la date d'acquisition).

En normes françaises et en norme Solvabilité II, la trésorerie et équivalent trésorerie sont valorisés au montant nominal, et si nécessaire, ajustés du risque de défaut de contrepartie. Dans le cadre des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur nominale s'avère être une bonne approximation de la juste valeur.

n) Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus correspondent principalement aux charges constatées d'avance et autres actifs.

En normes françaises, ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale tandis qu'en Solvabilité II ils sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur correspond à la valeur nominale ajustée du risque de défaut de contrepartie. Dans certain cas, la valeur nominale suffit à refléter la valeur de marché de l'actif.

D.2. Provisions techniques

La valeur de marché des provisions techniques représente la meilleure estimation actualisée, augmentée de la marge pour risque représentant le coût d'immobilisation du capital pour supporter les engagements d'assurance jusqu'à leur extinction. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques toutes activités confondues.

En milliers d'Euros	2017			2016		
	Meilleure estimation totale brute	Meilleure estimation totale nette	Marge de risque	Meilleure estimation totale brute	Meilleure estimation totale nette	Marge de risque
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)</i>	763 564	763 392	6 810	832 174	831 479	7 022
<i>Assurance avec participation aux bénéfices</i>	763 564	763 392	6 810	832 174	831 479	7 022
<i>Provisions techniques UC ou indexés</i>	3 789 905	3 789 905	6 810	3 354 051	3 354 051	29 275
<i>Assurance liée à des unités de comptes</i>	3 789 905	3 789 905	6 810	3 354 051	3 354 051	29 275

Tableau 13- Provisions techniques par LoB

a) Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées dans « Best Estimate »

Les provisions techniques sous Solvabilité II représentent le montant des engagements d'assurance que devra payer la compagnie pour transférer ses obligations d'assurance ou de réassurance à une autre compagnie. La valeur de ces provisions techniques correspond à une vision économique des engagements d'assurance définis par la meilleure estimation du passif (ou Best Estimate Liabilities - BEL) à laquelle s'ajoute une marge pour risque (ou Market Value Margin – MVM).

La Fonction Actuarielle au sein de Génération Vie est responsable de la valorisation des provisions techniques. La méthodologie utilisée pour la valorisation des risques techniques est basée sur la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats d'assurance.

Ainsi, lors de l'évaluation de la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats d'assurance, les critères suivants sont pris en compte :

- le degré d'homogénéité des risques ;
- la variété des sous-jacents qui composent le risque ;
- la manière dont ces sous-jacents sont liés entre eux ;
- le niveau d'incertitude (dans quelle mesure les flux de trésorerie futurs peuvent être prédits) ;
- la fréquence et la gravité du risque ;
- l'élaboration des règlements de sinistres au cours du temps ;
- la provenance du business (affaires directes ou réassurance) ;
- le niveau de corrélation entre les différents risques ;

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Provisions techniques

- tout instrument utilisé pour atténuer les risques.

D'autres facteurs sont pris en compte pour établir le niveau de complexité des risques tels que :

- une interdépendance des flux de trésorerie futurs (ou cash flows) ;
- une interdépendance non-linéaire significative entre plusieurs niveaux d'incertitude est identifiée ;
- les flux de trésorerie futurs (ou cash flows) sont affectés par de potentielles décisions de gestion ;
- les risques ont un impact asymétrique sur la valeur des flux de trésorerie, en particulier si les contrats comprennent des options et garanties incorporées ou s'il y a des contrats de réassurance complexes ;
- la valeur des options et garanties est impactée par le comportement de l'assuré intégré dans le modèle ;
- l'utilisation d'instruments complexes pour atténuer les risques.

b) *Best Estimate Liabilities - BEL*

Les valeurs des BEL sont calculées pour tous les contrats actuels à la date de clôture. Ainsi, le calcul des BEL inclut uniquement les cash-flows entrants et sortants des contrats d'assurance et de réassurance dans le portefeuille existant (ou run-off) dont l'horizon de projection doit couvrir toute leur durée de vie. Cela prend en compte :

- Les futurs avantages - valeurs à l'échéance (règlements de sinistres, paiements de rente et valeurs de rachat) ;
- Les dépenses futures : la maintenance, les frais généraux, les commissions, les frais de gestion de placements ;
- Les primes futures, les montants recouvrables au titre des recours et des subrogations, la participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- Les versements libres (non programmés) sur contrats d'épargne et multi-support en stock ne sont pas pris en compte.

Tous les montants futurs sont actualisés au taux d'actualisation en vigueur à la date d'évaluation.

c) *Utilisation de méthodes alternatives*

Ajustement de volatilité :

Le Groupe Allianz dont fait partie Génération Vie a fait le choix de prendre en compte un spread additionnel sur le taux sans risque appliqué pour l'actualisation des BEL (évaluation avec et sans mesure du paquet branches longues LTGA). Cet élément contra-cyclique est destiné à limiter la volatilité d'une crise de liquidité obligataire sur le passif.

d) *Niveau d'incertitude lié au « Best Estimate Liabilities » - BEL*

Comme dans toute estimation actuarielle, il y a un niveau d'incertitude inhérent aux projections impliquant des événements futurs.

La sensibilité des provisions techniques à des changements dans les hypothèses clés est testée. Le test de sensibilité est effectué à partir d'hypothèses alternatives sur le portefeuille de contrats en cours. Pour chaque test de sensibilité, les hypothèses clés sont changées par rapport aux valeurs du scénario central. La modification des hypothèses est appliquée à la date d'évaluation. Les tests de sensibilité sont effectués sur la BEL et les Options & Garanties.

D.2.2. *Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées dans la Marge pour risque*

Conformément à l'article 77 de la Directive Solvabilité II, quand les risques ne sont pas couvrables (« non-hedgeables »), une marge pour risque est exigée. Dans le cas contraire, lorsque les risques sont couvrables (« hedgeables »), les provisions techniques correspondent à la juste évaluation de la couverture financière permettant de construire une stratégie d'investissement dans des instruments financiers observables et liquides qui répliquent parfaitement les flux d'assurance. Donc aucune marge pour risque n'est exigée.

Ainsi, le calcul du coût d'immobilisation du capital – Cost of Capital (CoC) – est requis pour les risques non-couvrables les risques financiers autres que les risques de taux d'intérêt : risques de souscription (y compris inflation) et risques opérationnels qui ne peuvent être transférés sur des marchés de capitaux.

Génération Vie considère que le risque de crédit lié à la réassurance est complètement couvert et donc exclu du calcul de la marge pour risque.

La diversification des risques entre LoB est reflétée dans le calcul de la marge pour risque. Comme autorisé par l'article 58 des Actes Délégués, Génération Vie utilise une méthode simplifiée pour l'évaluation de la marge pour risque. Génération Vie a décidé de mettre en œuvre pour l'évaluation simplifiée des SCR futurs, la méthode 2 telle que décrite à la section TP 5.35 des Spécifications Techniques (sur les risques listés ci-avant). L'inducteur utilisé pour la projection est le montant de BEL lié au module de risque. L'agrégation sur chacune des années projetées est effectuée à l'aide d'une matrice de diversification propre au Groupe Allianz et pertinente pour Génération Vie.

D.2.3. Réassurance

Conformément à l'article 77 de la directive Solvabilité II, la BEL est calculée brute de réassurance, sans déduction des parts cédées au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation, celles-ci étant calculées séparément.

La valeur des provisions cédées est calculée en conformité avec les limites des contrats d'assurance et de réassurance.

Le calcul des provisions cédées conduit à la constatation des provisions cédées calculées comme un tout ou à la meilleure estimation BEL des provisions techniques cédées. Les BEL doivent être calculées en brut au niveau des passifs et les BEL cédées doivent être calculées et enregistrées au niveau de l'actif. La marge pour risque étant nette de réassurance, aucun montant n'est enregistré séparément à ce titre.

D.2.4. Ecart d'évaluation entre normes françaises et Solvabilité II

Les différences entre la valeur des provisions techniques sous Solvabilité II et en normes françaises sont dues à :

- la marge pour risque qui est explicitement isolée en Solvabilité II ;
- des différences de taux d'intérêt utilisés dans le calcul de la meilleure estimation sous Solvabilité II ;
- des hypothèses économiques et financières intégrées dans le calcul de la meilleure estimation en Solvabilité II (le coût des garanties offertes aux assurées est valorisé par une approche stochastique en Solvabilité II avec prise en compte des interactions actif/passif mais non pris en compte en norme locale) ;
- la prise en compte du risque de défaut dans les provisions cédées.

D.2.5. Changements importants dans les hypothèses

Il n'y a aucun changement majeur dans la méthodologie d'évaluation des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques comparé à la période précédente. Les hypothèses sont suivies dans le cadre de gouvernance du Technical Approval Committee.

D.3. Autres passifs

Les catégories d'autres passifs présentées dans le tableau ci-dessous sont identiques à celles figurant dans le bilan Solvabilité II.

<i>En milliers d'Euros</i>	2 0 1 7	2 0 1 6	Variation
Provisions autres que les provisions techniques	1 539	1 007	532
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	695	695	-
Impôts différés passifs	22 461	14 789	7 672
Produits dérivés	-	73	- 73
Dettes envers les établissements de crédit	2 497	2 632	- 135
Dettes nées d'opérations d'assurance	10 391	7 415	2 976
Dettes nées d'opérations de réassurance	198	1 897	- 1 699
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	582	717	- 135
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	17 144	20 975	- 3 831
Autres passifs	55 508	50 200	5 308

Tableau 14 - Autres passifs

Le principal écart de valorisation entre le bilan en Solvabilité II et le bilan des états financiers en normes françaises apparaît au niveau du poste «Impôts différés passifs». Soit un écart total de +22 461 milliers d'euros dû :

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Autres passifs

- à l'absence de constatation d'impôts différés (actifs ou passifs) en norme française ;
- à la constatation en Solvabilité II d'impôts différés relatifs aux différences temporelles résultant de la valorisation des actifs et passifs ;

D.3.1. Provisions autres que les provisions techniques

Les provisions autres que les provisions techniques correspondent aux provisions destinées à couvrir les dettes probables dont l'échéance et/ou le montant sont certains tels que les provisions pour restructurations et les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture. En application du principe de proportionnalité, cette approche peut être maintenue dans le bilan économique.

D.3.2. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts espèces reçus des réassureurs correspondent à la dette représentative des montants reçus ou déduits par un réassureur conformément au traité de réassurance.

En normes françaises, les dépôts espèces des réassureurs sont valorisés au coût (montant des espèces déposées en accord avec les traités de réassurance).

Sous Solvabilité II, les dettes pour dépôts espèces des réassureurs sont valorisées à leur juste valeur en utilisant l'approche par résultat. L'évaluation à la juste valeur intègre les intérêts versés et le remboursement à terme.

D.3.3. Impôts différés passifs

Les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés compensés au bilan.

En norme Solvabilité II, les différences temporelles sont les différences entre la valeur d'un actif ou d'un passif au bilan Solvabilité II et sa base fiscale (montant attribué à un actif ou un passif au regard de l'ensemble des traitements fiscaux engendrés dans le passé et dans le futur par cet actif ou ce passif).

D.3.4. Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du taux ou du prix d'un autre instrument financier dit sous-jacent (Cf. e) - *Produits dérivés*)

En normes françaises, ils sont présentés en engagements hors bilan.

Sous solvabilité, ils sont enregistrés dans le bilan économique à leur juste valeur, à l'actif lorsque cette valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur des instruments dérivés non valorisés sur le marché est principalement déterminée selon l'approche par résultat. Les techniques d'évaluation appliquées à l'approche par résultat comprennent principalement les modèles de flux de trésorerie actualisés ainsi que le modèle Black-Scholes-Merton. Les principaux paramètres issus des données de marché observables comprennent les volatilités, les courbes de rendement observables à des intervalles communs et les écarts de crédit observables sur le marché.

D.3.5. Dettes financières (hors dettes subordonnées)

En normes françaises, les dettes financières sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En Solvabilité II, les dettes financières sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée principalement selon l'approche de marché en prenant en compte le prix coté sur un marché actif ou l'approche par résultat en utilisant les flux de trésoreries actualisés.

D.3.6. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les dettes d'assurance et de réassurance concernent les montants dus aux assurés, aux intermédiaires, à d'autres assureurs ou réassureurs qui ne sont pas comptabilisés en provisions techniques (par exemple les commissions dues

aux intermédiaires non encore payées) et les commissions sur Primes Acquisées Non Emises PANE et Primes A Annuler PAA.

Les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance sont généralement comptabilisées à leur valeur nominale en normes françaises.

En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan Solvabilité II.

D.3.7. Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes (non liées aux opérations d'assurances) comprennent les dettes envers les fournisseurs, les institutions publiques, etc.

La valorisation de ces dettes en normes françaises correspond au montant de la sortie de ressources que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation.

En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan économique.

D.3.8. Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus comprennent principalement les charges à payer et autres passifs.

En normes françaises, ces dettes sont généralement reconnues pour leur valeur nominale. En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan économique.

D.3. Méthodes de valorisation alternatives

Toutes les informations sur les méthodes de valorisation alternatives ont été décrites dans chacune des lignes du bilan Solvabilité II.

D.4. Autres informations

Toutes les informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité ont été abordées dans les chapitres ci-dessus de la section D- Valorisation à des fins de solvabilités.

E. Gestion de capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs, politiques et procédures

L'un des principaux axes de la stratégie de Génération Vie est de maintenir une solidité financière qui constitue une base essentielle de la viabilité de son activité à long terme et par conséquent, à la confiance accordée par ses clients. Les fonds propres étant une ressource fondamentale pour maintenir le cap de la stratégie, un cadre de gestion du capital est mis en place à travers une politique de gestion du capital adaptée.

Ainsi, Génération Vie veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses principaux objectifs:

- Le maintien de sa solidité financière dans le respect des cibles d'appétence pour le risque ;
- La préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement ;
- Le maintien d'une bonne résilience en cas de scénarios de stress ;
- La réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, agences de notation et actionnaires.

Les risques et les besoins en fonds propres sont intégrés dans toute la chaîne de gestion et de prise de décision de la société. La politique de gestion du capital de Génération Vie est déclinée à partir de la politique de gestion de capital du Groupe Allianz. Elle est révisée une fois par an.

Il n'y a eu aucun changement important au cours de la période considérée en ce qui concerne les objectifs, les politiques et les processus utilisés par Génération Vie pour la gestion de ses fonds propres.

E.1.2. Structure et niveau de fonds propres

a) Structure des fonds propres

Le tableau suivant détaille les éléments des fonds propres de Génération Vie et leur classification respective par type de fonds propres et par niveau de qualité :

	2017				
	Total	Niveau 1 Non-restrict	Niveau 1 Restrict	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'Euros</i>					
Fonds propres de base	135 935	135 935	-	-	-
Actions ordinaires (y compris actions auto-détenues)	42 498	42 498	-	-	-
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	14 994	14 994	-	-	-
Fonds excédentaires	4 084	4 084	-	-	-
Réserve de réconciliation	74 360	74 360	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	135 935	135 935	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	135 935	135 935	-	-	-

En milliers d'Euros	2016				
	Total	Niveau 1 Non-restreint	Niveau 1 Restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base	115 101	115 101	-	-	-
Actions ordinaires (y compris actions auto-détenues)	42 498	42 498	-	-	-
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	16 200	16 200	-	-	-
Fonds excédentaires	4 152	4 152	-	-	-
Réserve de réconciliation	52 252	52 252	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	115 101	115 101	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	115 101	115 101	-	-	-

Tableau 15 - Détail de classification des fonds propres solvabilité II

Selon la norme Solvabilité II, les fonds propres disponibles se décomposent en:

- **Fonds propres de base** qui sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 et la section II de la directive Solvabilité II) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propre, les dividendes prévisionnels et les éventuels retraitements sur les fonds cantonnés (*Ring Fenced Funds*) et d'autre part des passifs subordonnés ; et
- **Fonds propres auxiliaires** qui comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes tels que les fractions de capital non appelées et/ou non versées et les lettres de crédits et garanties (sous réserve d'approbation par le superviseur).

Plus précisément chez Génération Vie, les fonds propres disponibles correspondent à l'excédent des actifs par rapport aux passifs car au 31 décembre 2017, il n'existe aucun dividende prévisionnel, action propre ou fonds cantonnés (*Ring Fenced Funds*).

Ils sont classés selon leur niveau de qualité en 3 niveaux :

- **Le niveau 1 (ou Tier 1)** correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et des éléments dits non restreints ;
- **Le niveau 2 (ou Tier 2)** comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable ; et
- **Le niveau 3 (ou Tier 3)** enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires

La classification s'appuie sur deux caractéristiques principales : la disponibilité permanente (pour absorber complètement les pertes) et la subordination (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés). D'autres exigences complémentaires portent sur une durée suffisante (durée compatible avec la durée des engagements), mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Génération Vie présente donc des fonds propres de qualité, puisqu'uniquement constitués de fonds propres de base de niveau 1.

b) La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation correspond à la différence entre l'actif net solvabilité II ajusté et les éléments de capital purs (capital social, primes d'émission...). Elle inclut les montants correspondant aux bénéfices futurs attendus.

E - Gestion de capital

Fonds propres

	2017	2016	Variation
<i>En milliers d'Euros</i>			
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	135 935	115 101	20 834
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-	-	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	-
Autres éléments de fonds propres de base	61 575	62 849	1 274
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	-	-	-
Réserve de réconciliation	74 360	52 252	22 108

Tableau 16 - La réserve de réconciliation

c) Les éléments déduits des fonds propres

Aucun élément n'est déduit des fonds propres de Génération Vie.

d) Evolution des fonds propres au cours de l'année

Le tableau suivant détaille le passage de l'excédent des actifs par rapport aux passifs aux fonds propres de base de Génération Vie au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 :

	2017	2016	Variation
<i>En milliers d'Euros</i>			
Excédent d'actif sur passif	135 935	115 101	20 834
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-	-	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	-
Fonds cantonnés	-	-	-
Excédent d'actif sur passif après ajustement	135 935	115 101	20 834
Dettes subordonnées	-	-	-
Déduction des participations des institutions financières et de crédit	-	-	-
Fonds propres de base	135 935	115 101	20 834
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
Fonds propres disponible	135 935	115 101	20 834

Tableau 17- Evolution des fonds propres

Les fonds propres économiques de Génération Vie ont augmenté de 20 834 milliers d'euros, passant de 115 101 milliers en 2016 à 135 935 milliers d'euros en 2017 :

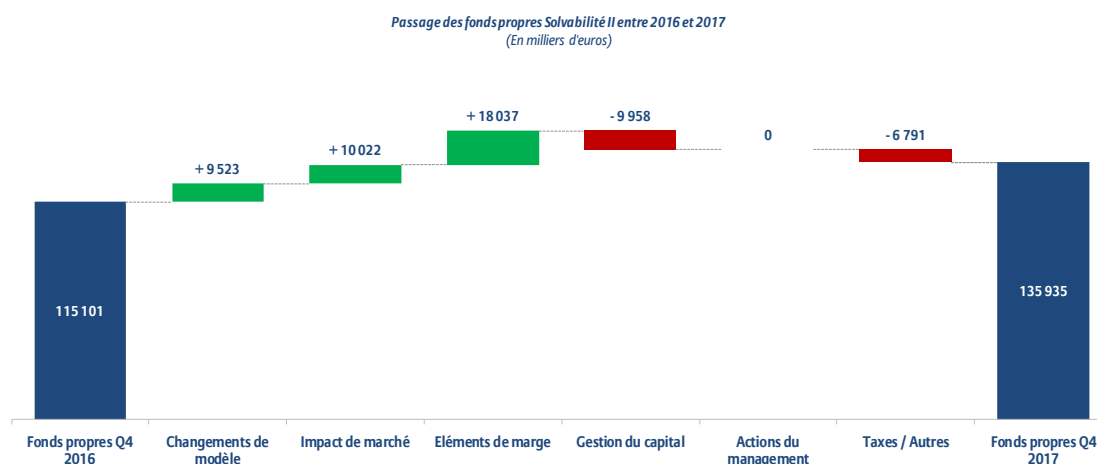


Figure 6 - Passage des fonds propres

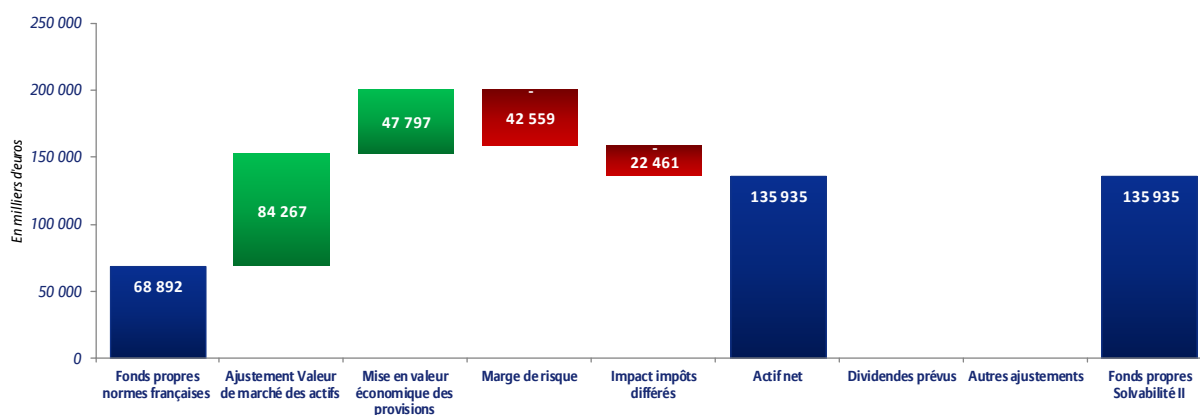
Les changements de modèle (notamment la prise en compte des taux négatifs), les éléments de marge de la période (marges générées sur l'année et marges futures) ainsi que les évolutions des marchés financiers ont eu des impacts positifs sur les fonds propres économiques de Génération Vie. Ceux-ci ont été partiellement compensés par le paiement, en juin 2017, d'un dividende de 9 958 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016.

E.1.3. Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité II

Les principaux écarts constatés entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres sous solvabilité II sont essentiellement issus des règles de revalorisation différentes à travers:

- L'utilisation de la valeur de marché des actifs financiers en Solvabilité II ;
- L'annulation des actifs incorporels en Solvabilité II ;
- L'annulation des frais d'acquisition reportés à l'actif du bilan ;
- L'utilisation de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- La reconnaissance d'une marge pour risques et
- La prise en compte de la fiscalité différée.

Passage des fonds propres normes françaises aux fonds propres Solvabilité II en 2017



Passage des fonds propres normes françaises aux fonds propres Solvabilité II en 2016

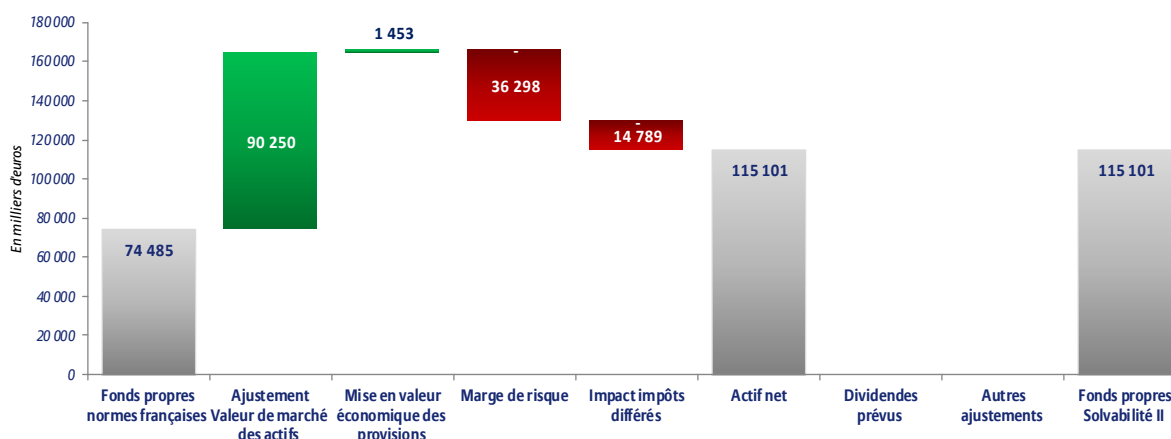


Figure 7 - Passage des fonds propres en normes françaises vers les Fonds propres Solvabilité II

La description poste par poste des écarts entre le bilan en normes françaises et le bilan solvabilité II est indiqué dans la section *D- Valorisation à des fins de solvabilité* de ce rapport.

E.1.4. Fonds propres auxiliaires

Génération Vie ne possède pas de fonds propres auxiliaires.

E - Gestion de capital

Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.1.5. Le mécanisme d'absorption des pertes sur le capital utilisé

Les éventuelles pertes qui pourraient survenir seront en premier lieu absorbées via les mécanismes traditionnels d'absorption des provisions techniques (après prise en compte de la réassurance) et des impôts différés.

En complément, les fonds propres doivent être disponibles pour absorber une perte qui ne pourrait l'être intégralement par les mécanismes ci-dessus décrits. Au sein d'Allianz France dont fait partie Génération Vie, la gestion du capital consiste à détenir un capital conforme à l'exigence réglementaire minimale et, le cas échéant, aux attentes des agences de notation augmentée d'une marge tampon de volatilité définie au niveau du Groupe Allianz. Le capital excédentaire non mobilisé pour des raisons d'activité, légales ou réglementaires est remonté au Groupe Allianz sur l'horizon prévisionnel du plan (trois ans). Cela permet au Groupe Allianz de maintenir tous les capitaux excédentaires disponibles au niveau du groupe afin d'être en mesure de répondre rapidement à tout besoin local en capital.

Les fonds propres de Génération Vie ne sont pas constitués par des éléments qui correspondent aux critères énoncés dans l'article 69, point a), iii) et v), et point b) du règlement délégué¹.

E.1.6. Montant des fonds propres éligibles aux SCR et MCR

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le *Risk Capital* est égal à la somme du montant des éléments de niveau 1, du montant éligible des éléments de niveau 2 et du montant éligible des éléments de niveau 3.

Dans le cas de Génération Vie, les fonds propres éligibles à la couverture du *Risk Capital* sont exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non restreints (cf. tableau ci-dessus).

Le montant des fonds propres de base éligible pour couvrir le MCR est égal à la somme du montant des éléments de niveau 1 et du montant éligible des éléments de fonds propres de base classés au niveau 2.

Dans le cas de Génération Vie, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non restreints (cf. tableau ci-dessus).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. Informations quantitatives et qualitatives sur les SCR et MCR

La Directive Solvabilité II prévoit deux niveaux de capital de solvabilité requis distincts, à constituer par les organismes d'assurance : (i) un Minimum de Capital Requis (MCR), qui correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise d'assurance ou de réassurance était autorisée à poursuivre son activité et (ii) un Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles cible permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2017, le SCR de Génération Vie est de 63 739 milliers d'euros et le montant du MCR est de 28 683 milliers euros. Le SCR n'est pas subordonné à une évaluation par les autorités de contrôle, en revanche le processus permettant d'établir ce niveau de capital est évalué par l'ACPR et plus particulièrement dans le cas de l'utilisation d'un modèle interne.

Le capital de solvabilité requis, évalué par le modèle interne, est réparti par catégorie de risque dans les proportions indiquées dans le tableau suivant :

¹ L'article 69 traite des points iii) les comptes mutualistes subordonnés et libérés; v) les actions privilégiées libérées et le compte de primes d'émission lié; vi) une réserve de réconciliation; (b) les passifs subordonnés libérés, valorisés conformément à l'article 75 de la directive 2009/138/CE.

	2017	2016	Variation
<i>En milliers d'euros</i>			
Risque de souscription	588	740	- 152
Risque commercial	28 918	23 162	5 756
Risque de marché	64 302	35 927	28 375
Risque de défaut de contrepartie	6 694	6 277	417
Risque opérationnel	9 666	8 888	778
Total Risk Capital avant diversification impôt et ajustements	110 168	74 994	35 174
IM - Capital Buffer	10 300	11 950	- 1 650
Fonds propres cantonnés	-	-	-
Impôt différé	22 461	14 789	7 672
Total des composants du Risk Capital non diversifiés	98 007	72 155	25 852
Diversification	34 268	24 591	9 677
Total Risk Capital	63 739	47 565	16 175
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-	-	-
SCR	63 739	47 565	16 175

Tableau 18 – Le capital de solvabilité requis - SCR

La hausse constatée est principalement due à (i) la hausse du risque de marché liée à la mise à jour des hypothèses Best Estimate ainsi que l'entrée en vigueur des taux négatifs et (ii) la hausse du risque commercial liée à la mise à jour de la calibration des chocs LNMR.

Au cours de l'année 2017, Génération Vie n'a pas fait usage de l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa, de la directive 2009/138/CE.

E.2.2. Données utilisées dans le calcul du minimum de capital requis

La méthode de calcul du MCR est conforme à la méthode décrite dans la Directive Solvabilité II. Elle repose sur une fonction linéaire qui utilise les variables suivantes : (i) les provisions techniques ; (ii) les primes souscrites ; (iii) le capital sous risque ; (iv) les impôts différés et (v) les dépenses administratives. Les variables utilisées sont mesurées déduction faite de la réassurance. Le capital de solvabilité (SCR) requis de Génération Vie est calculé selon le modèle interne d'Allianz.

	2017	2016	Variation
<i>En milliers d'Euros</i>			
R0300 MCR linéaire	30 949	38 594	- 7 645
R0310 Capital de solvabilité requis	63 739	47 565	16 175
R0320 Plafond du MCR	28 683	21 404	7 279
R0330 Plancher du MCR	15 935	11 891	4 044
R0340 MCR combiné	28 683	21 404	7 279
R0350 Seuil plancher absolu du MCR	3 700	3 700	-
R0400 Minimum de capital requis	28 683	21 404	7 279

Tableau 19- MCR

Au 31 décembre 2017 des changements de modèle majeurs et des changements de modèle mineurs ont été implémentés, permettant d'avoir une meilleure pertinence du calcul de l'exigence de capital. En particulier Génération Vie a reçu l'approbation par le Collège des Superviseurs du changement de modèle majeur « Taux négatifs » notifié le 13 octobre 2017, et applicable à partir de l'arrêté du 31 décembre 2017. De nouveaux changements de modèles majeurs et mineurs sont planifiés pour être implémentés en 2018.

E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Génération Vie n'utilise pas le sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée pour le calcul du *Risk Capital*.

E.4. Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé

Génération Vie utilise le modèle interne d'Allianz qui permet de capter et de modéliser correctement l'ensemble des risques financiers et assurantiels auxquels elle est exposée contrairement à la formule standard décrite dans la directive Solvabilité II.

E.4.1. Périmètre du modèle interne

Le modèle interne d'Allianz est appliqué sur l'ensemble des lignes d'activité de Génération Vie, via les catégories de risques présentées dans la section *C - Profil de risque*.

E.4.2. Méthodologie utilisée dans le modèle interne

Le calcul du besoin en capital requis à travers le modèle interne d'Allianz repose sur l'estimation de la perte bicentenaire basée sur la distribution des fonds propres économiques du bilan Solvabilité II issue de simulations de Monte Carlo (50 000 simulations dans le cadre du modèle interne d'Allianz). Les hypothèses de distribution sont élaborées et calibrées, lorsque cela est possible, sur un historique basé sur des données de marché (pour les risques de marché et de crédit) ou sur des données internes (pour les risques actuariels). De plus, Il intègre également dans le processus de calibrage, les recommandations pouvant provenir de différentes sources expertes telles que le régulateur ou l'institut des actuaires.

Suivant cette approche, le modèle interne Allianz permet de déterminer la perte maximale de la valeur de son portefeuille selon un horizon de temps donné et une probabilité d'occurrence. Le *Risk Capital* est calculé comme la *VaR* 99.5% de la distribution à horizon un an des fonds propres économiques induite par la réalisation jointe des facteurs de risques du modèle interne. Cette réalisation jointe correspond à un événement bicentenaire modélisé comme un choc instantané sur les postes du bilan solvabilité II.

Le modèle interne contient différentes catégories de risques, définis selon une typologie en lien avec le profil de risque. Chacune de ses catégories est décomposées en différents composants. Pour chaque catégorie et composant, le modèle interne permet de restituer le besoin en capital avant diversification des catégories ou composants de risques entre eux, mais aussi après diversification entre les catégories de risques et composants.

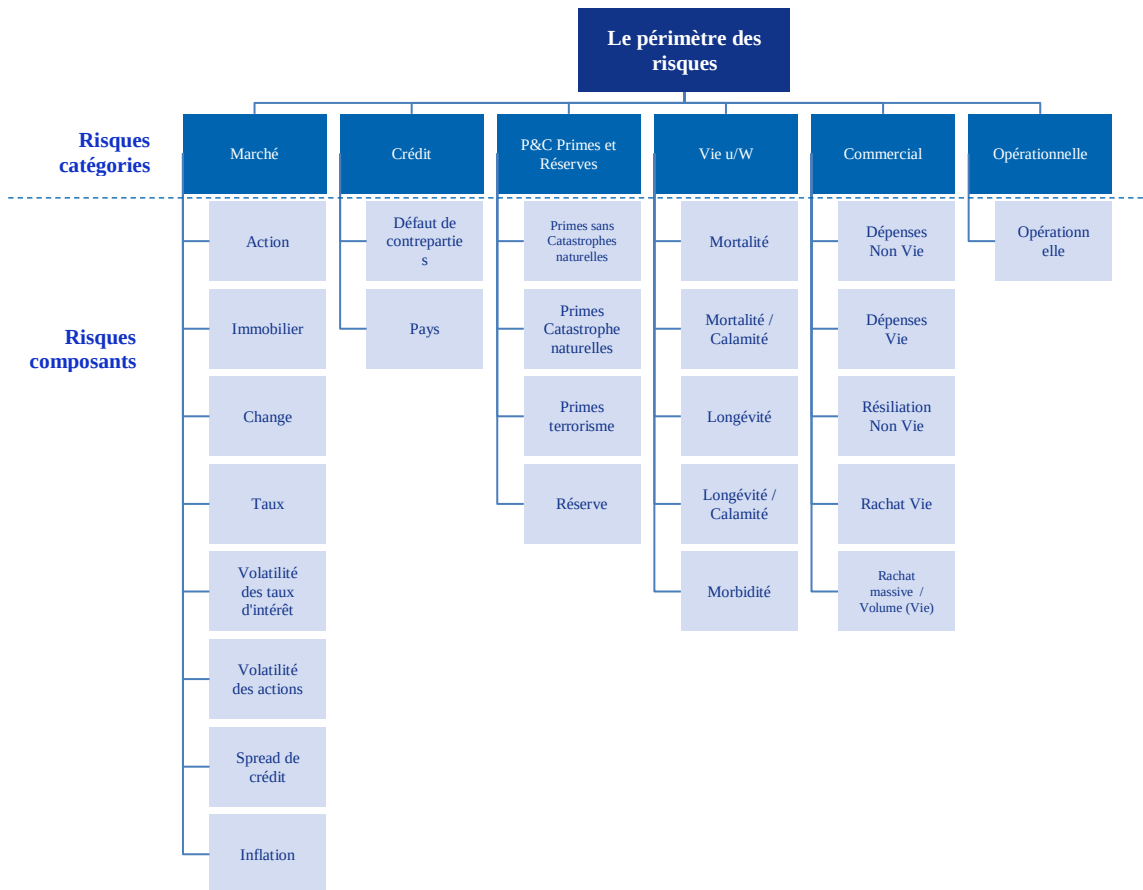


Figure 8 - Structure des risques en modèle interne d'Allianz

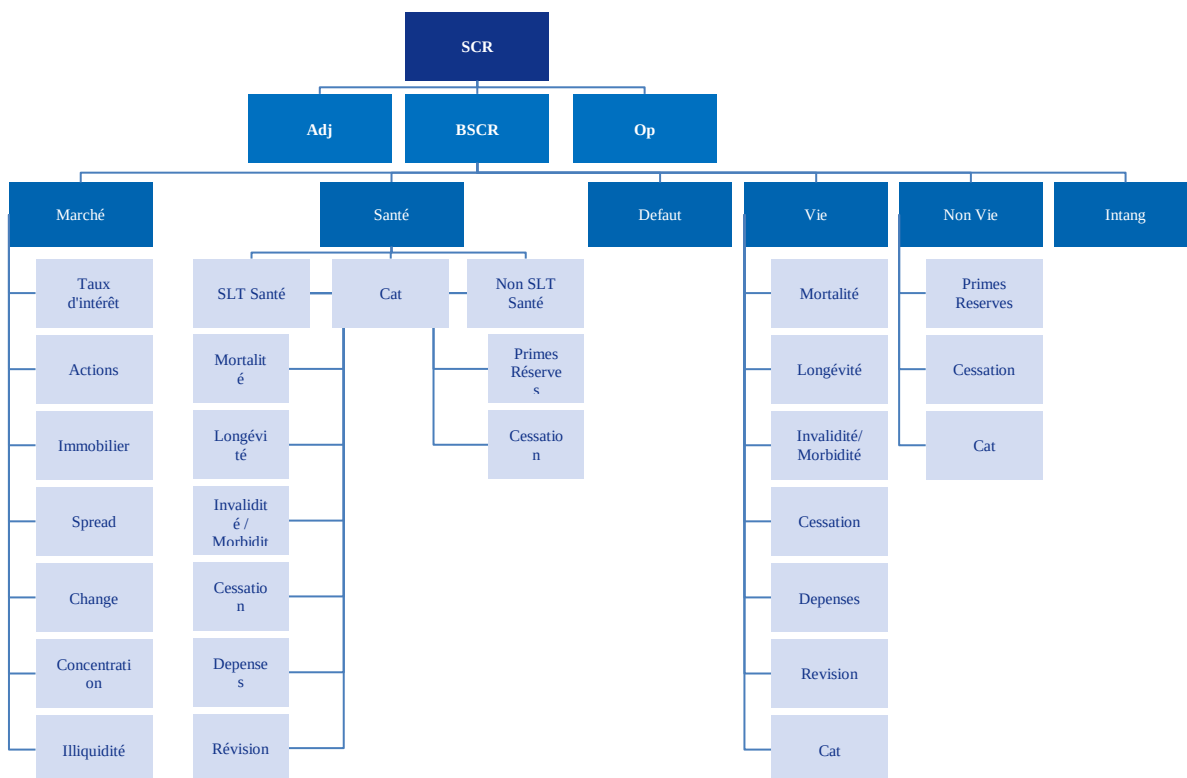


Figure 9 - Structure des risques en formule standard

E - Gestion de capital

Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé

E.4.3. Agrégation du capital add-on

Le processus d'agrégation corrèle les différents facteurs (actions, taux d'intérêt,...) par catégories de risques (risque de crédit, risque opérationnel, etc.) afin d'obtenir le capital de solvabilité total diversifié. Pour l'agrégation des risques, la méthodologie utilisée repose sur une copule de Gauss. La dépendance entre les risques et la copule sont gérés par une matrice de corrélation. À l'exception des corrélations basées sur des données historiques, quatre étapes sont requises pour déterminer la corrélation (en se fondant sur l'avis d'experts au niveau du Groupe) :

- La rationalisation y compris les événements extrêmes ;
- L'analyse empirique si possible ;
- La détermination des seuils de tolérance pour obtenir une matrice de corrélation valide ;
- La validation par le Comité d'approbation des paramètres et des hypothèses (PAAC - *Parameters and Assumptions Approval Committee*).

Le capital de solvabilité agrégé est ensuite obtenu en calculant selon la méthode Harell-Davis la VaR à 99,5 % de la distribution de la valeur nette des actifs. Après l'optimisation, aucun effet de diversification n'est pris en compte pour les éléments suivants (directement ajoutés au capital de solvabilité) :

- La marge de capital complémentaire due à l'erreur d'estimation des portefeuilles de réplication ;
- La marge de capital complémentaire due à l'activation des atténuations de risques (test MUOB) ; la marge de capital complémentaire

E.4.4. Principales différences entre la formule standard et le modèle interne

La formule standard repose sur un coefficient de corrélation linéaire pour capter la dépendance entre les risques alors que le modèle interne repose sur un calcul du capital requis issue de plusieurs simulations qui a pour caractéristique la prise en compte des corrélations entre différents risques.

Les principales différences entre le modèle interne d'Allianz et la formule standard sont au niveau des :

- *Risques assurantiels vie*
 - Risque de coûts : Dans le Modèle Interne, l'inflation n'est pas incluse dans le risque de coût mais comme un risque de marché. Il en découle un choc de coûts sensiblement plus important en Formule Standard. Le Modèle Interne considère en revanche un choc sur les activités nouvelles
 - Risque de rachats : en Modèle Interne, le maximum des chocs à la hausse et à la baisse est retenu au niveau canton, puis est sommé. En Formule Standard les chocs à la hausse et à la baisse ainsi que le risque de masse sont agrégés au niveau de la compagnie en prenant le maximum quel que soit le profil des taux sous-jacents.
 - Risque de rachats de masse : des composants additionnels de volatilité sont ajoutés en Modèle Interne. Cependant, les résultats sont proches dans les deux approches.
 - Risque de mortalité : Pour le Modèle Interne, le risque de mortalité est scindé en deux composantes (niveau et volatilité). Avant diversification cette différence contribue à 80% de l'écart constaté entre le Modèle Interne et la Formule Standard. Cependant, le Modèle Interne considère un choc de volatilité sur la première année non repris en Formule Standard.
 - Risque de catastrophe (vie) : Il correspond au risque de calamité du Modèle Interne.
- *Risques opérationnels*
 - Le modèle interne suit une approche fondée sur des scénarios prospectifs, permettant de capturer un profil de risque opérationnel complet et approprié et de quantifier l'exposition aux pertes inattendues d'une manière plus appropriée et fiable, tenant compte de son environnement d'affaires interne et externe, environnement juridique et un système de contrôle interne. En Formule Standard le risque opérationnel est un facteur de prime / provisions techniques. En tant que tel, l'exposition à la perte opérationnelle inattendue est seulement déterminée par la taille de l'entreprise gérée, quel que soit le profil de risque réel de l'entreprise.
- *Risques de marché*
 - Risque de taux : En Formule Standard le choc est appliqué comme un changement relatif en % de la courbe des taux. Le Modèle Interne repose sur des simulations stochastiques de déformation de la courbe des taux.
 - Risque action : La Formule Standard considère un choc par indice. Le Modèle Interne opère une diversification en fonction des indices retenus.

- Risque immobilier : La Formule Standard considère un choc de -25%. Le Modèle Interne considère une volatilité de plusieurs indices immobiliers.
- Risque de change : La Formule Standard opère un choc +/- 25% séparément sur chaque devise et retient le scénario le plus défavorable. Le Modèle Interne opère une diversification de l'ensemble des devises.
- Risque de spread : Le Modèle Interne applique une atténuation de 50% au risque de spread, modélisant le lien entre le niveau des spreads et de Volatility Adjustment mais conserve le risque souverain domestique.
- Risque de contrepartie : La Formule Standard confère une charge de risque supérieure à celle retenue dans le Modèle Interne, calibré sur des ratings propriétaires (PR+) et des matrices de transitions historiques.
- Risque d'inflation : En formule standard le risque d'inflation est pris en compte dans le risque de coût. En modèle interne le risque d'inflation est un risque de marché modélisé via des scénarios d'inflation stochastique.
- Risque de volatilité : Le modèle interne considère un risque de volatilité des taux/actions.

La formule standard repose sur un coefficient de corrélation linéaire pour capter la dépendance entre les risques alors que le modèle interne repose sur un calcul du capital requis issu de plusieurs simulations qui a pour caractéristique la prise en compte des corrélations entre différents risques.

Le modèle interne utilise la même mesure de risque et le même horizon temporel que la formule standard.

E.4.5. La pertinence des données utilisées dans le modèle interne

La qualité des données utilisées dans le modèle interne a un impact majeur sur les calculs des indicateurs, leurs cohérences et la précision des résultats. Génération Vie bénéficie d'une gouvernance dédiée à la qualité des données.

Le département Gouvernance Solvabilité 2 rattaché à la Direction des Risques d'Allianz France, qui couvre notamment Génération Vie, déploie un dispositif de gestion et d'amélioration de la qualité des données. Le comité de gouvernance de la qualité des données, s'appuyant notamment sur le dispositif du contrôle permanent anime un dispositif transverse et durable qui vise à identifier et traiter les problématiques de qualité des données utilisées pour le pilier 1 de Solvabilité II. Ce pilotage est orchestré par un comité dédié et animé par un responsable de qualité des données, rattaché à la Direction des risques d'Allianz France.

Ce pilotage de la qualité des données trouve notamment son efficacité :

- En formalisant le cadre de qualité des données et constituant ainsi le socle commun de définitions et de principes de gouvernance en matière de qualité des données ;
- En renforçant le dispositif de contrôle de second niveau par un suivi des clôtures trimestrielles et la production d'indicateurs de qualité des données sur la performance des processus, des outils, la qualité des données reçues, la validité des calculs effectués et la pertinence des résultats ;
- En structurant le dispositif de gouvernance et par la nomination dès 2015 d'un responsable de la qualité des données.

Des travaux initiés depuis 2015 ont permis de comprendre et contenir des impacts qui seraient dus à des problématiques de qualité des données que ce soit sur les données de l'actif et du passif du bilan ou toutes les données utilisées pour le calcul des fonds propres éligibles ou de l'exigence de risques. En 2016, ces travaux d'analyse et de correction ont été poursuivis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'année 2017, Génération Vie a été en ligne avec les exigences du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2017 est de 213% contre 242% au 31 décembre 2016.

Cette évolution résulte principalement des évolutions de marché (actifs), de l'évolution des hypothèses techniques et du mix produit.

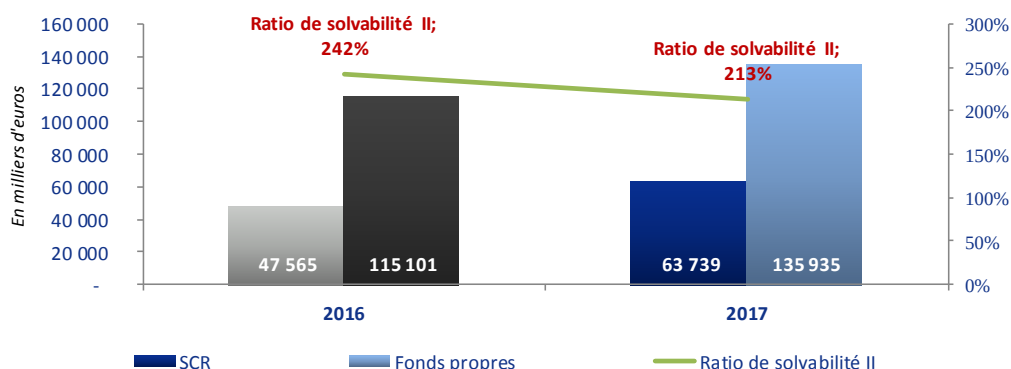


Figure 10 - Ratio de solvabilité II en 2016 et 2017

Les plans élaborés pour s'assurer du respect, dans le temps, du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis s'appuient sur un dispositif de surveillance continue. Des indicateurs de suivi permettent d'estimer si la solvabilité se situe dans les zones de confort définies.

E.6. Autres informations

Toutes les informations significatives concernant la gestion du capital de Génération Vie ont été abordées dans la section ci-dessus.

Annexes QRT

S.02.01.02 – Bilan	62
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	64
S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays	66
S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT	67
S.22.01.01 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	68
S.23.01.01 – Fonds propres	69
S.25.03.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent le modèle interne intégrale	70
S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement	71

S.02.01.02 – Bilan

Actifs	En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	894 554
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	-
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	-
<i>Actions</i>	R0100	32 957
Actions – cotées	R0110	32 957
Actions – non cotées	R0120	0
<i>Obligations</i>	R0130	740 421
Obligations d'État	R0140	300 849
Obligations d'entreprise	R0150	439 572
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	121 175
<i>Produits dérivés</i>	R0190	-
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	-
<i>Autres investissements</i>	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	3 763 982
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	64 871
Avances sur police	R0240	57 419
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 452
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	171
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	-
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	171
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	-
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	171
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 071
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 079
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	54 742
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	4 787 471

	En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	-
Marge de risque	R0590	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	770 373
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	770 373
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	763 564
Marge de risque	R0680	6 810
Provisions techniques UC et indexés	R0690	3 825 654
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	3 789 905
Marge de risque	R0720	35 750
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 539
Provisions pour retraite	R0760	-
Dépôts des réassureurs	R0770	695
Passifs d'impôts différés	R0780	22 461
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 497
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10 391
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	198
Autres dettes (hors assurance)	R0840	582
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	17 144
Total du passif	R0900	4 651 535
Excédent d'actif sur passif	R1000	135 935

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

En milliers d'euros

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

En milliers d'euros

		Ligne d'activité pour: engagements			Ligne d'activité pour:				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

Annexes QRT

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
En milliers d'euros		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	-	104 906	397 962	-	-	-	-	-	502 868
Part des réassureurs	R1420	-	- 480	-	-	-	-	-	-	- 480
Net	R1500	-	105 386	397 962	-	-	-	-	-	503 348
Primes acquises										
Brut	R1510	-	104 906	397 962	-	-	-	-	-	502 868
Part des réassureurs	R1520	-	- 480	-	-	-	-	-	-	- 480
Net	R1600	-	105 386	397 962	-	-	-	-	-	503 348
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	88 623	248 468	-	-	-	-	-	337 090
Part des réassureurs	R1620	-	151	-	-	-	-	-	-	151
Net	R1700	-	88 472	248 468	-	-	-	-	-	336 940
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	8 164	100 090	-	-	-	-	-	108 253
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	8 164	100 090	-	-	-	-	-	108 253
Dépenses engagées	R1900	-	8 423	50 390	-	-	-	-	-	58 812
Autres dépenses	R2500									1 440
Total des dépenses	R2600									60 253

S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
En milliers d'euros	R0010		-	-	-	-	-	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200							-
Total des dépenses	R1300							-

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
En milliers d'euros	R1400		-	-	-	-	-	
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	502 868	-	-	-	-	-	502 868
Part des réassureurs	R1420	480	-	-	-	-	-	480
Net	R1500	503 348	-	-	-	-	-	503 348
Primes acquises								
Brut	R1510	502 868	-	-	-	-	-	502 868
Part des réassureurs	R1520	480	-	-	-	-	-	480
Net	R1600	503 348	-	-	-	-	-	503 348
Charge des sinistres								
Brut	R1610	337 090	-	-	-	-	-	337 090
Part des réassureurs	R1620	151	-	-	-	-	-	151
Net	R1700	336 940	-	-	-	-	-	336 940
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	108 253	-	-	-	-	-	108 253
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	108 253	-	-	-	-	-	108 253
Dépenses engagées	R1900	58 812	-	-	-	-	-	58 812
Autres dépenses	R2500							-
Total des dépenses	R2600							58 812

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

En milliers d'euros

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	763 564		-	3 789 905		-	-	-	-	4 553 468
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	171		-	-		-	-	-	-	171
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	763 392		-	3 789 905		-	-	-	-	4 553 297
Marge de risque	R0100	6 810	35 750			-			-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	770 373	3 825 654			-			-	-	4 596 028

En milliers d'euros

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0100	-			-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-			-	-	-

S.22.01.01 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

En milliers d'euros

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)								
			Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	4 596 028	4 596 028	-	4 596 028	-	4 597 600	1 573	4 597 600	-	1 573
Fonds propres de base	R0020	135 935	135 935	-	135 935	-	134 778	- 1 158	134 778	-	- 1 158
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	135 935	135 935	-	135 935	-	134 778	- 1 158	134 778	-	- 1 158
Capital de solvabilité requis	R0090	63 739	63 739	-	63 739	-	72 815	9 076	72 815	-	9 076
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	135 935	135 935	-	135 935	-	134 778	- 1 158	134 778	-	- 1 158
M inimum de capital requis	R0110	28 683	28 683	-	28 683	-	32 102	3 419	32 102	-	3 419

S.23.01.01 – Fonds propres

En milliers d'euros		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	42 498	42 498		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	14 994	14 994		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	4 084	4 084			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	74 360	74 360			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	135 935	135 935	-	-	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-

En milliers d'euros		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	135 935	135 935	-	-	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	135 935	135 935	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	135 935	135 935	-	-	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	135 935	135 935	-	-	
Capital de solvabilité requis	R0580	63 739				
Minimum de capital requis	R0600	28 683				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	213%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	474%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	135 935
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	61 575
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	74 360
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	10 884
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	10 884

S.25.03.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent le modèle interne intégrale

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
C0010	C0020	C0030
10.0	IM - Market risk	64 302,36
11.0	IM - Underwriting risk	587,85
12.0	IM - Business risk	28 918,11
13.0	IM - Credit risk	6 693,95
14.0	IM - Operational risk	9 665,90
15.0	IM - LAC DT (negative amount)	- 22 461,06
16.0	IM - Capital Buffer	10 300,00
17.0	IM - Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	-

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	98 007,12
Diversification	R0060	- 34 267,85
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire)	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	63 739,27
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	63 739,27
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	137 846,65
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	22 461,06
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	-

Annexes QRT

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR _{NL}	R0010	-

En milliers d'euros

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _L	R0200	30 949

En milliers d'euros

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	495 685	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	267 707	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	3 789 905	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	30 949
Capital de solvabilité requis	R0310	63 739
Plafond du MCR	R0320	28 683
Plancher du MCR	R0330	15 935
MCR combiné	R0340	28 683
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	28 683

Index

ABS Asset Backed Securities
 ACPR.....l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de
 Résolution
 AFR Actuarial Function Report
 AIM..Allianz Investment Manager, Allianz Investment
 Management
 ALM ...Assets and Liabilities Management, Assets and
 Liabilities Management
 AMSB..... Administrative Management or Supervisory
 Board
 AOMAllianz Operating Model
 ASMC.....Allianz Standard for Model Change
 ASMG l'Allianz Standard for Model Governance
 BaFin Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
 BEL..... Best Estimate Liability
 CAO Chief Actuarial Officer
 CMRO Comité de Maitrise des Risques Opérationnels
 CoC..... Cost of Capital
 COO . Chief Operating Officer, Chief Operating Officer
 COSOCommittee Of Sponsoring Organizations
 CRO Chief Risk Officer
 CSAE Comité de Supervision des Activités
 Externalisées
 DCFG Direction de la Comptabilité des Frais Généraux
 DDA Directive Distribution de l'Assurance
 DQO.....Data Quality Officer
 EIOPA European Insurance and Occupational
 Pensions Authority
 FATCA..... Foreign Account and Tax Compliance Act
 FICO Financial Investment Committee
 IASInternational Accounting Standards
 ICSInternal Control System
 IFRS..... International Financial Reporting Standards
 IFT..... Instruments Financiers à Terme
 IMAP..... Internal Model Approval Process
 IRCS Integrated Risk and Control Self Assessment

KRI.....Key Risk Indicator
 LCR Liquidity Coverage ratio
 LIMCOLocal Investment Committee
 LoBLine of Business
 MBS Mortgage Backed Securities
 MCR Minimum Capital Requirement
 MVBSMarket Value Balance Sheet
 MVM Market Value Margin
 NBM..... Marge des affaires nouvelles
 NFINew Financial Investment
 O&G Options et Garanties
 ORM..... Operational Risk Management
 ORSA Own Risk and Solvency Assessment
 PAAPrimes à Annuler
 PAACParameters and Assumptions Approval
 Committee
 PANE Primes Acquisées Non Emises
 PPNA Provisions pour Primes non Acquisées
 PRIIPS..... Packaged Retail Investment and Insurance
 Products
 PSAP Provisions pour Sinistres à Payer
 PVFPPresent Value of Future Profits
 QRT Quantitative Reporting Templates
 RCSA Risk and Control Self Assessment
 RGPD..... Règlement Général sur la Protection des
 Données
 RoRCReturn on Risk Capital
 RSSIResponsable de la Sécurité du Système
 d'Information
 SAA Stratégie d'Allocation d'Actif
 SCR..... Solvency Capital Requirement
 TRATop Risk Assessment
 TTC Through The Cycle
 UCUnité de Compte
 VaR Value-at-Risk
 VNB Valeur des affaires nouvelles

Figures & Tableaux

Figure 1 - Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2017	7
Figure 2 - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités	11
Figure 3 - Description du système de contrôle interne	21
Figure 4 - Répartition du Risk Capital avant diversification, impôt et autres ajustements par catégorie de risques	27
Figure 5 - Sensibilité du Ratio de solvabilité au risque de marché	32
Figure 6 - Passage des fonds propres	51
Figure 7 - Passage des fonds propres en normes françaises vers les Fonds propres Solvabilité II	52
Figure 8 - Structure des risques en modèle interne d'Allianz	56
Figure 9 - Structure des risques en formule standard	56
Figure 10 - Ratio de solvabilité II en 2016 et 2017	59

Tableau 1 - Répartition du capital	7
Tableau 2 - Chiffre d'affaires brut de réassurance en normes françaises	8
Tableau 3 - Résultat de souscription en normes françaises	8
Tableau 4 - Répartition du portefeuille d'investissements en juste valeur Solvabilité II	9
Tableau 5 - Résultat d'investissement en normes françaises	9
Tableau 6 - La composition du Conseil d'Administration	12
Tableau 7 - La composition du Comité d'Audit et des Risques	12
Tableau 8 - La composition du Comité Exécutif	13
Tableau 9 - La composition du Comité des Fonctions Clés	15
Tableau 10 - Risk Capital marché avant diversification inter-risques	29
Tableau 11 - Duration	30
Tableau 12- Les Actifs	40
Tableau 13- Provisions techniques par LoB	44
Tableau 14 - Autres passifs	46
Tableau 15 - Détail de classification des fonds propres solvabilité II	50
Tableau 16 - La réserve de réconciliation	51
Tableau 17- Evolution des fonds propres	51
Tableau 18 – Le capital de solvabilité requis - SCR	54
Tableau 19- MCR	54



Génération Vie
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 42.497.671,12 euros
Siège social : Tour Neptune - 20 place de Seine
92400 Courbevoie La Défense 1
403 267 487 RCS Nanterre
